

West Africa Water Supply, Sanitation and Hygiene Program (USAID WA-WASH)

ACCES AUX OUVRAGES vs ACCES AUX SERVICES D'EAU POTABLE

ETUDE DE CAS DE 24 VILLAGES DANS LA REGION DU SAHEL

Juste Nansi, Christelle Pezon, Julia Boulenouar, Amélie Dubé, Richard Bassono

Avril 2013



IRC

Table des matières

1. Introduction.....	4
2. L'accès aux ouvrages : une mesure imparfaite de l'accès à l'eau potable.....	5
2.1. Taux d'accès à l'eau potable et taux d'accès aux ouvrages ou systèmes.....	5
2.2. Des indicateurs et un dispositif de suivi lacunaires.....	7
3. L'accès au service : évaluation du niveau de service effectivement fourni aux usagers.....	9
3.1. Accès au service d'eau potable : définition.....	9
3.2. Evaluer le niveau d'accès au service d'eau potable : le concept d'échelle de service.....	10
3.3. Indicateurs d'accès au service d'eau potable et niveaux de service.....	11
4. Opérationnaliser les indicateurs d'accès au service d'eau potable.....	13
4.1. Niveau d'accès d'un ménage au service d'eau.....	14
4.2. Niveaux d'accès au service d'eau dans 24 villages de la région du Sahel.....	15
5. Conclusions.....	64
Références.....	65

Liste des abréviations

AEPHA	Approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
BF	Borne-fontaine
BP	Branchement Privé
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
INOH	Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques
JMP	Joint Monitoring Programme (Programme commun OMS/ UNICEF de surveillance de l'AEPA)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
ONG	Organisation non gouvernementale
PDC	Poste de Distribution Collective d'eau
PEM	Point d'Eau Moderne
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEPA	Plan national d'approvisionnement en eau potable et en assainissement
UNICEF	United Nations Children's Fund

1. Introduction

Le Burkina Faso fait partie des nombreux pays qui ont adhéré aux objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et, notamment, à l'objectif 7 qui vise à réduire de moitié la population privée d'accès à l'eau potable d'ici 2015. Cet engagement a supposé de définir une méthodologie et de mettre en place un dispositif de suivi pour décompter la population ayant accès à l'eau potable. En réalité, la méthodologie adoptée consiste à mesurer le taux d'accès *théorique* aux *systèmes* de distribution d'eau potable. Elle ne permet pas de connaître le taux d'accès réel à l'eau potable. En outre, le dispositif de suivi se limite à une mesure annuelle de la fonctionnalité des systèmes, et s'avère largement insuffisant, tant pour connaître l'accès aux systèmes au niveau national, que pour appuyer les communes dans la gestion des équipements situés sur leur territoire.

Face à ces constats, ce document de travail propose une alternative méthodologique et des outils qui permettent de connaître l'accès *réel* des populations aux *services* d'eau potable. Cette méthodologie repose sur la notion de service et propose des indicateurs d'évaluation et de suivi conformes à la réglementation en vigueur au Burkina Faso. Elle s'appuie sur le concept d'échelle de service dont les niveaux s'articulent autour du service de base tel que défini par les normes burkinabés. Les outils proposés permettent d'opérationnaliser la méthodologie, donc d'évaluer l'accès réel des populations aux services d'eau, de suivre l'évolution de cet accès dans le temps et, finalement, de gérer à l'échelle communale la fourniture des services d'eau potable. La méthodologie et les outils afférents supposent une collecte massive de données que les téléphones de dernière génération permettent de réaliser. La gestion des informations ainsi collectées peut s'opérer *via* des bases de données accessibles sur internet, sans nécessiter l'achat et l'entretien d'un serveur. Autrement dit, l'alternative proposée dans ce document de travail est parfaitement opérationnelle, y compris à l'échelle nationale.

Dans une première partie, nous décrivons la méthode actuellement retenue par les instances burkinabés pour évaluer l'accès à l'eau potable et en analysons les limites. Dans une deuxième partie, nous présentons une méthode alternative, centrée sur les notions de service, d'échelle de service et de niveaux de service. Dans une troisième partie, nous proposons des illustrations concrètes d'appréciation de la qualité des services fournis aux usagers. Dans la conclusion, nous expliquons en quoi cette méthode et les outils associés constituent des outils d'aide à la décision qui permettent d'améliorer la gestion communale des services d'eau potable.

2. L'accès aux ouvrages : une mesure imparfaite de l'accès à l'eau potable

L'Etat burkinabè s'est fixé pour objectif de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable en 2005. Pour concrétiser cette ambition, il a mis en place le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PN-AEPA) en 2007. Ce programme s'est élaboré sur la base d'une opérationnalisation précise de l'ambition politique de l'Etat. Les objectifs chiffrés du programme pour ce qui concerne l'eau potable sont les suivants :

- En milieu rural, la fourniture d'un accès adéquat à l'eau potable à 4 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès à l'eau potable de 60 % en 2005 à 80 % en 2015
- En milieu urbain, la fourniture d'un accès adéquat à l'eau potable à 1,8 million de personnes, qui fera progresser le taux d'accès à l'eau potable de 74 % en 2005 à 87 % en 2015

Pour apprécier l'évolution de la situation de référence établie en 2005, il a fallu définir en quoi consiste un accès adéquat à l'eau potable et poser les bases d'une méthodologie permettant de décompter les personnes ayant ou n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable. En ce qui concerne l'accès, le Burkina Faso s'est aligné sur la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et du United Nations Children's Fund (UNICEF) (DGRE 2007), selon laquelle, **la proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau améliorée (zones urbaines et rurales) est le pourcentage de la population qui utilise l'un quelconque des types d'équipements suivants d'approvisionnement en eau de boisson : eau courante, fontaine publique, forage ou pompe, puits protégé, source protégée ou eau de pluie.** Ne sont pas considérées comme des sources d'eau améliorées, l'eau fournie par un vendeur, l'eau en bouteille, l'eau fournie par un camion-citerne ou les puits et sources non protégés. On retient donc que **l'accès adéquat à l'eau potable se définit comme l'utilisation par une population donnée d'équipements (points d'eau) reconnus adéquats.**

2.1. Taux d'accès à l'eau potable et taux d'accès aux ouvrages ou systèmes

L'indicateur d'accès à l'eau potable établi au Burkina Faso est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de personnes utilisant les points d'eau reconnus adéquats et la population totale.

Le Global Water Supply and Assessment Report de 2000¹ donne de l'accès à l'eau potable dans des conditions satisfaisantes la définition suivante : « disponibilité de 20 litres par tête et par jour à une distance inférieure à 1 000 mètres ». Cette définition nuance la vision initiale en ce sens qu'elle s'appuie plutôt sur la disponibilité de l'eau potable à une source adéquate par une population donnée et non plus sur l'utilisation *effective* par ladite population de cette source. **Ainsi, l'accès à l'eau potable se réfère au pourcentage de la population *pouvant accéder*, dans des conditions satisfaisantes, à un approvisionnement suffisant en eau potable, au domicile ou à une distance**

¹ Ce rapport est cité comme référence dans le tome 1 du Manuel de suivi-évaluation du PNAEPA, DGRE, 2006.

raisonnable de celui-ci. S'appuyant sur le fait qu'il est difficile de mesurer l'accès effectif des populations, le **Burkina Faso a pris l'option de se référer directement aux équipements susceptibles de répondre à des normes définies pour calculer le taux d'accès à l'eau potable.**

Ainsi, pour estimer le taux d'accès à l'eau potable, le Burkina Faso a établi les indicateurs rappelés dans le tableau 1.

Tableau 1. Normes de service en vigueur au Burkina Faso

Paramètres	Milieu			
	Rural		Urbain	
	Village	Chef-lieu de commune rural ou village d'au moins 3500 habitants	Ouagadougou	Autres villes
Qualité	Teneur en nitrates ≤ 50 mg/l et Conductivité ≤ 1000µS/cm	Teneur en nitrates ≤ 50 mg/l et Conductivité ≤ 1000µS/cm	Teneur en nitrates ≤ 50 mg/l et Conductivité ≤ 1000µS/cm	Teneur en nitrates ≤ 50 mg/l et Conductivité ≤ 1000µS/cm
Consommation spécifique en eau	20l/j/habitant	20l/j/habitant	40l/j/habitant	40l/j/habitant
Distance	PEM à moins de 1000m du centre de regroupement d'habitat	BF et PEA à moins de 500m du centre de regroupement d'habitat	BF et PEA à moins de 500m du centre de regroupement d'habitat	BF et PEA à moins de 500m du centre de regroupement d'habitat
Accessibilité	1 PEM/tranche de 300 habitants	1 BF/500 habitants 1 PEA/500 habitants 1 BP/10 habitants	1 BF/250 habitants 1 PEA/250 habitants 1 BP/9 habitants	1 BF/300 habitants 1 PEA/300 habitants 1 BP/10 habitants

PEM : Point d'eau moderne = point permanent d'exhaure de l'eau souterraine, forage équipé de pompe à motricité humaine ou puits moderne. PEA : Poste d'eau autonome. BF : Borne fontaine. BP : Branchement privé

Sources : Informations recueillies auprès de la DGRE et de l'ONEA, avril 2012.

Ainsi, dans la catégorie des PEM, un forage équipé d'une pompe à motricité humaine (PMH) est identifié comme donnant un accès adéquat à l'eau potable sous les trois hypothèses suivantes :

- En quantité, il doit fournir au moins 20l/j/h pour un maximum de 300 personnes
- En qualité, il doit fournir une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS
- En terme d'accessibilité, il doit être situé à moins de 1000 m du centre de regroupement de l'habitat et connaître une affluence maximum de 300 personnes

Des hypothèses du même ordre sont à la base de la formulation des indicateurs appliqués aux autres équipements, qu'il s'agisse des bornes-fontaines, des points de distribution collectifs ou des branchements privés.

L'indicateur d'accès à l'eau potable se calcule donc sur la base d'hypothèses sur le potentiel théorique/normatif de chaque type d'équipement reconnu adéquat. Cet indicateur ne se rapporte pas à la population qui utilise effectivement ledit équipement tel qu'indiqué dans l'objectif. De ce fait, la qualité des indicateurs calculés (taux d'accès à l'eau potable) dépend essentiellement de la validité des hypothèses de calcul et d'usage des équipements par les populations.

2.2. Des indicateurs et un dispositif de suivi lacunaires

L'analyse des hypothèses de calcul des indicateurs du PN-AEPA soulève quatre grandes réflexions :

- Pour délivrer le service prévu par les normes, une PMH doit être en mesure de fournir 6 m³ d'eau potable par jour (20l x 300 personnes). Selon les détails opérationnels d'application des normes, une PMH est déclarée adéquate si elle est susceptible de fournir un débit minimum de 0,7 m³/h. Avec ce débit, il faut prévoir 8 heures 35 minutes de pompage motorisé continu pour obtenir 6 m³. Sachant que le pompage par motricité humaine est moins performant qu'un pompage motorisé, le temps de pompage à la PMH est forcément supérieur à 8 heures et 35 minutes pour délivrer le volume d'eau ciblé. Sachant que, dans le contexte sahélien, le pompage par motricité humaine n'est envisageable qu'une partie de la journée en raison du soleil et de la chaleur, **l'hypothèse qu'une PMH avec un débit de 0,7 m³/heure puisse fournir 20l/p/j à 300 personnes est une base de calcul peu réaliste.**
- Pour le calcul du taux d'accès, les volumes d'eau potable indiqués pour les équipements (PMH, BF ou BP) correspondent à des volumes théoriques et non aux volumes effectivement consommés par les usagers. Or, les données du ministère de l'Agriculture en 2005 indiquent que des difficultés de fonctionnement affectent 6488 PMH soit près de 22% du parc de PMH installées. Ces difficultés ont été regroupées en quatre catégories : 21% de cas de baisse de débit ; 17% de cas de dénoyage temporaire, 26% de cas de désamorçage ; 36% de cas d'exhaure difficile. Même si ces difficultés de fonctionnement n'empêchent pas systématiquement l'usage des pompes, elles ont pour conséquence une réduction plus ou moins importante des débits journaliers exploités par rapport à la capacité de production nominale des pompes. **Ainsi, l'hypothèse que toutes les PMH ont, tout au long de leur durée de vie, un débit minimum de 0,7 m³/heure et peuvent fournir 20 l/j à 300 personnes est une base de calcul peu réaliste.**
- On estime qu'un équipement a offert un accès durable à ses usagers dès lors, qu'en sus des conditions précédentes, il n'a pas fait l'objet d'une panne d'une durée supérieure à 12 mois. Ainsi, les statistiques indiquent que les 300 habitants d'un village X ont pu disposer de 20 l/j/h pendant 365 jours, même si la PMH qui doit les desservir a été en panne pendant 365 jours et n'a été remise en service qu'au 366^{ème} jour ! Pourtant, selon le Ministère de l'Agriculture (INOH, 2005), 5% des PMH font l'objet de pannes d'une durée inférieure à un mois, 15% d'une durée de 1 à 3 mois, 18% d'une durée de 3 à 6 mois, 12% d'une durée de 6 à 12 mois et, enfin, 14% de 12 à 24 mois. **Ainsi, l'hypothèse selon laquelle un équipement qui n'a pas fait l'objet de panne d'une durée supérieure à 12 mois a délivré 20 l/j/h à au moins 300 personnes pendant 365 jours est une base de calcul peu réaliste.**
- Chaque PMH est supposée fournir tout au long de sa durée de vie une eau de qualité conforme aux directives de l'OMS. Or, l'eau produite par chaque PMH ne fait l'objet d'analyses physico-chimiques et bactériologiques pour certifier la conformité aux directives de l'OMS qu'avant sa mise en service. Le dispositif de suivi du PN-AEPA ne prévoit aucun autre

mécanisme de vérification de la qualité de l'eau sur les PMH pendant leur durée d'exploitation. Selon l'INOH (2006), 5% des PEM observés présenteraient une teneur en nitrates supérieures à 50 mg/l, donc un risque sanitaire selon les normes de l'OMS. **Ainsi, l'hypothèse que toutes les PMH mises en services fournissent une eau de qualité conforme aux normes OMS tout au long de leur durée d'exploitation paraît peu réaliste.**

C'est pourtant sur la base de ce cadre méthodologique que s'opèrent le suivi et l'évaluation du PN-AEPA pour estimer annuellement les progrès accomplis, prendre des décisions stratégiques et opérationnelles, décliner des perspectives. Comme la fiabilité des indicateurs du PN-AEPA tient essentiellement à la qualité des bases normatives ou théoriques de leur calcul, on est amené à s'interroger sur la qualité de la base informative des décisions prises et des perspectives déclinées.

La question fondamentale qui se pose est de savoir dans quelle mesure les statistiques fournies aujourd'hui par le dispositif de suivi-évaluation du PN-AEPA reflètent la réalité et permettent effectivement aux décideurs et acteurs du secteur de s'assurer que ce programme permet d'améliorer durablement l'accès à l'eau potable. Même s'il est envisageable, au plan méthodologique, d'assurer un suivi efficace en s'appuyant sur des bases normatives, il est impératif que ces bases soient établies à partir de la réalité du terrain. Compte tenu des limites indiquées, nous avons essayé de développer une méthodologie qui permette de mesurer l'accès effectif des populations à l'eau potable et de comparer les résultats obtenus à ceux qui résultent d'une application de la méthodologie en vigueur au Burkina Faso.

3. L'accès au service : évaluation du niveau de service effectivement fourni aux usagers

En conservant les mêmes objectifs, nous pensons que d'autres indicateurs pourraient, mieux que le taux d'accès aux systèmes, rendre compte du service effectivement reçu par les populations. La démarche que nous proposons place les populations, et non les systèmes de distribution d'eau, au cœur du dispositif d'évaluation et de suivi de la qualité du service rendu. En outre, nous estimons que différents niveaux de service pourraient être définis, de façon à identifier plus précisément les écarts entre service visé et service réel et orienter les efforts vers les indicateurs qui affichent les faiblesses les plus marquées pour améliorer le niveau de service rendu et atteindre le service de base tel que défini dans la politique nationale.

3.1. Accès au service d'eau potable : définition

Un service d'eau a comme finalité de fournir de l'eau potable aux populations. En pratique, on tend à confondre le *service* lui-même, généralement défini en termes de quantité d'eau, d'une qualité donnée, accessible aux utilisateurs, et le *système* employé pour le fournir. Par exemple, un forage et une pompe manuelle fournissent un type de service ; un réseau de distribution d'eau à domicile en fournit un autre. Pourtant, **la différence entre le système et le service est fondamentale**. En se focalisant sur les systèmes, on risque de perdre de vue ce que sont les services et, surtout, ce qu'ils devraient être. C'est ainsi que l'accès est, comme nous l'avons vu, calculé en comptant le nombre de systèmes réalisés, sans tenir compte du niveau de service effectivement fourni, ni de sa conformité avec le niveau de service ciblé.

Nous proposons de définir un service d'eau en fonction des réponses aux questions suivantes : les systèmes fournissent-ils la quantité d'eau souhaitée ? Le font-ils ainsi chaque jour ? Est-ce que chaque membre de la communauté y accède ? L'eau produite respecte-t-elle les normes nationales de qualité ? Selon nous, le service d'eau auquel un individu a accès respecte une norme ou relève d'un niveau donné si et seulement si toutes les réponses à ces questions sont affirmatives.

**Un service d'eau est la fourniture d'eau conforme à un ensemble d'indicateurs clés.
Pris ensemble, ces indicateurs clés définissent le service.**

Sur la base de la définition d'un service, il s'ensuit qu'un niveau de service est un terme utilisé pour décrire et différencier les qualités du service. Les indicateurs les plus communs pour évaluer la qualité des services d'eau incluent : la quantité, mesurée en litres par jour par habitant (l/j/h), la qualité, typiquement composée d'un ou plusieurs indicateurs distincts en rapport avec la qualité chimique et biologique de l'eau, et l'accessibilité, mesurée en temps d'accès et d'attente au point d'eau et/ou en distance entre les habitations ou le centre d'une communauté et un point d'eau. Certains pays peuvent ajouter des indicateurs tels que la fiabilité du service, typiquement définie comme le temps de fonctionnement des systèmes, ou la sécurité d'approvisionnement, fonction de l'existence de points d'eau alternatifs ou de secours.

Pour savoir quel niveau de service reçoivent effectivement les populations, en fonction de leur milieu, il faut connaître la quantité d'eau consommée, sa qualité, la distance à laquelle elle est disponible, le nombre de personnes qui recourent au point d'eau et son fonctionnement. Dès lors qu'un villageois dispose d'un point d'eau potable à moins de 1 km de son domicile où il collecte l'équivalent de 20 litres par jour, à sa convenance, on peut affirmer qu'il a accès à un service d'eau potable. En revanche, quand un des indicateurs n'est pas satisfait, il est -ou devrait être- décompté comme non desservi. Une lecture simple des indicateurs de service existants conduit donc à un classement binaire des populations : desservie/non desservie et permet de calculer un taux d'accès au service d'eau potable.

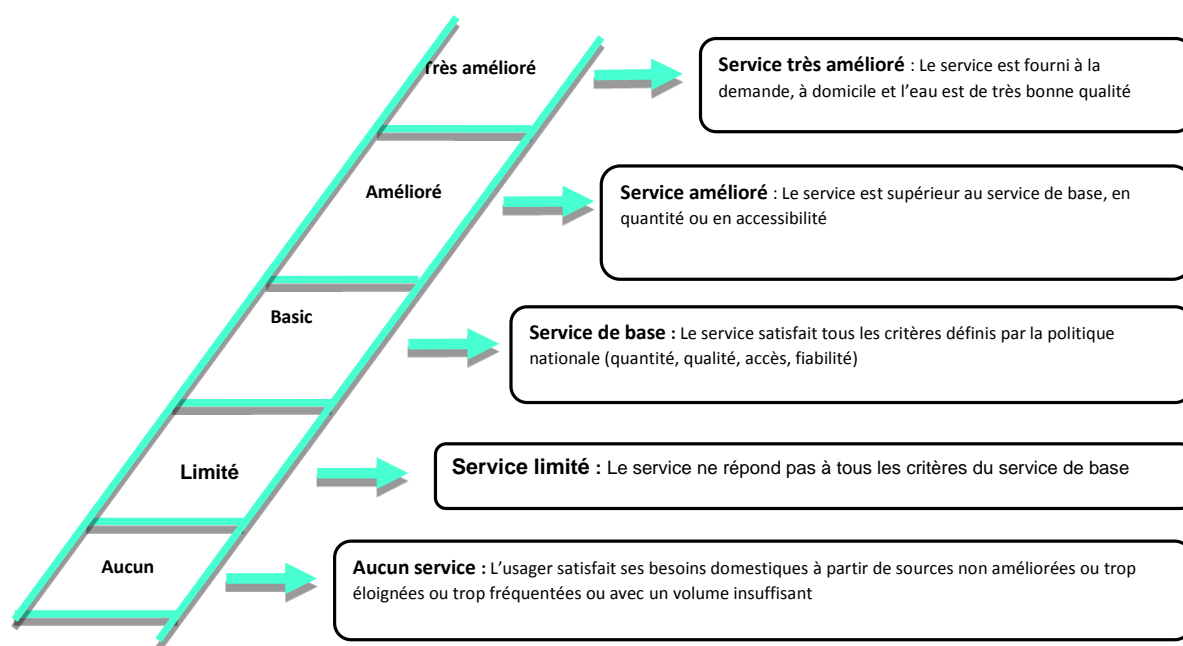
3.2. Evaluer le niveau d'accès au service d'eau potable : le concept d'échelle de service

Au-delà de cette classification simple, il est intéressant de pouvoir qualifier le niveau de service reçu par chaque habitant. C'est la raison pour laquelle un outil d'évaluation des niveaux de service a été développé à partir du concept d'échelle de service. Le Joint Monitoring Program (JMP) a ainsi décliné ce concept pour qualifier l'accès à l'assainissement en 2008 (WHO/JMP, 2008). L'échelle de service contient l'idée de progression incrémentale entre des services de niveaux qualitatifs différents. Chaque niveau de service est un degré de l'échelle indiquant les progrès qualitatifs nécessaires dans l'ascension vers le degré suivant (Figure 1.).

La métaphore de l'échelle est utile pour définir des niveaux de services d'eau, mais elle ne peut, d'un point de vue technique, être interprétée de façon linéaire. Si des interventions techniques mineures peuvent améliorer la qualité de service, en revanche, des améliorations substantielles de qualité de service requièrent généralement de passer d'un système primaire à un système plus sophistiqué. La progression entre un puits creusé à la main sans équipement et un puits couvert et équipé d'une pompe manuelle est un exemple clair d'amélioration potentielle de service. En revanche, disposer d'eau potable et sous pression à domicile suppose la mise en place d'un système technique de fourniture radicalement différent. Si le niveau de service correspondant peut se situer un ou deux degrés ou dessus du niveau atteint avec un système primaire, l'atteindre exige un effort considérable. Cela signifie en réalité que si certains degrés de l'échelle peuvent être gravés grâce aux efforts déployés par un gestionnaire de service d'eau, d'autres niveaux requièrent de mobiliser des fonds substantiels, ainsi que des capacités techniques et managériales considérables. **Si la notion d'échelle de service concerne les niveaux de service et non les systèmes, il faut reconnaître que certains niveaux de service ne pourront être atteints qu'à travers la mise en place de systèmes spécifiques.**

Dans le même temps, la notion d'échelle de service est un instrument qui permet de s'affranchir d'une approche centrée sur les systèmes. **Ce qui importe en effet, ce n'est pas le système qui fournit l'eau, c'est le niveau de service qu'il permet d'atteindre.** Un même système peut conduire à des niveaux de service différents. Deux systèmes différents peuvent *de facto* délivrer des niveaux de service identiques. Il n'y a pas de correspondance stricte entre type de système et niveau de service. D'autres facteurs, au rang desquels les modes de gestion et les conditions d'accès aux systèmes, influent sur le niveau de service que les systèmes fournissent effectivement.

Figure 1. Échelle de niveaux de service



Source : WASHCost, 2011.

3.3. Indicateurs d'accès au service d'eau potable et niveaux de service

IRC a développé deux échelles de service appliquées au secteur de l'eau au Burkina Faso, l'une en milieu rural, l'autre en milieu urbain (voir Figures 4 et 5). Elles s'articulent autour des normes en vigueur et proposent en sus des indicateurs Quantité, Qualité et Accessibilité (distance et densité), un indicateur Fiabilité en phase avec la réalité du secteur. La fiabilité permet de mesurer la probabilité pour un usager d'obtenir de l'eau potable à partir des équipements disponibles à une distance réglementaire. Cet indicateur est très important au regard du taux élevé de non fonctionnalité des systèmes. Pour bien refléter la réalité, l'indicateur de fiabilité devrait établir le rapport entre la durée effective et la durée optimale de fonctionnement pour atteindre le niveau de service visé. A défaut de disposer des données de base, nous avons adopté comme proxy de la fiabilité l'existence d'un point d'eau alternatif auquel recourir en cas de panne du point d'eau le plus proche. Ce proxy reflète la réalité des mesures adaptatives développées par les usagers pour faire face aux ruptures de fonctionnalité de leur PEM principal. Se faisant, quatre niveaux de service ont été définis pour cet indicateur selon la proximité du point d'eau alternatif. On considère que le service d'eau potable est fiable lorsque deux points d'eau adéquats sont situés à distance réglementaire (500 m ou 1000 m selon le milieu).

Quand les normes nationales sont satisfaites, le niveau de service atteint correspond au « Service de base ». Les autres niveaux sont définis en faisant varier chacun des indicateurs. On aboutit ainsi à cinq niveaux de service différents, dont certains partagent des valeurs communes pour un ou plusieurs des indicateurs.

Figure 2. Echelle de service d'eau potable en milieu rural

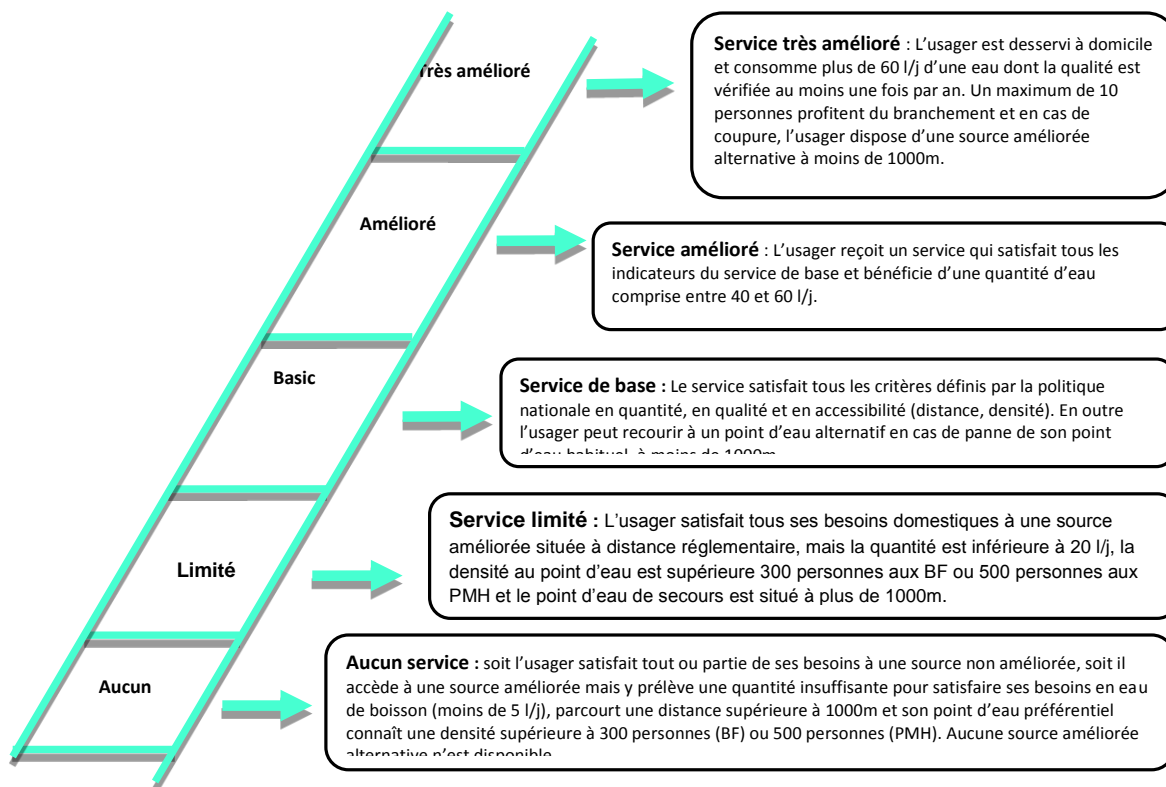
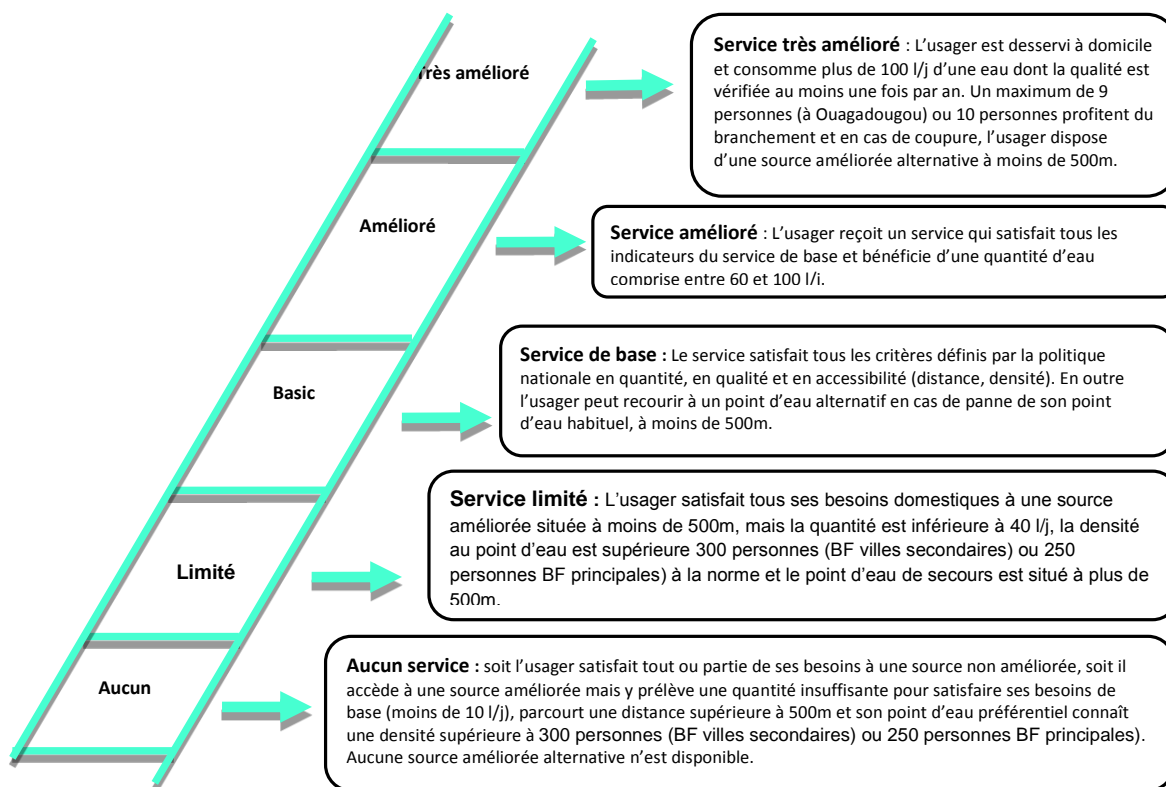


Figure 3. Echelle de service d'eau potable en milieu urbain



4. Opérationnaliser les indicateurs d'accès au service d'eau potable

La conversion du jeu des cinq indicateurs en un niveau agrégé, objectivement identifiable, est *a priori* complexe. Quel niveau de service reçoit un villageois qui consomme 45l/j à partir d'une source non améliorée, située à moins de 1km de son habitation et qui dispose, sur ce périmètre de deux points d'eau améliorés ? La valeur des indicateurs Quantité, Accessibilité et Fiabilité renvoie à un niveau de service amélioré. En revanche, l'indicateur Qualité positionne clairement ce villageois au niveau « Aucun service ». On comprend immédiatement la richesse de l'information ainsi désagrégée : ce villageois est « couvert » (il est situé dans le périmètre d'un et même de deux points d'eau adéquats qui délivrent théoriquement 20 l/j/h chacun à 300 personnes) mais comme il s'alimente à un puits non protégé, on ne peut pas dire qu'il a accès à un service d'eau potable. Son accès n'est que potentiel. Si beaucoup de villageois partagent les mêmes caractéristiques, le phénomène ainsi révélé à l'échelle du village conduira à s'interroger sur les conditions d'accès aux points d'eau adéquats. En revanche, une approche en termes d'accès au système conduirait à classer le village dans la catégorie des villages couverts, sans autre investigation.

Un moyen simple d'agréger les indicateurs afin de déterminer un niveau de service unique pour chaque habitant consiste à considérer que **le niveau de service auquel une personne accède est donné par l'indicateur dont le niveau est le plus bas**. Pour reprendre l'exemple de notre villageois, le fait que l'indicateur Qualité corresponde au niveau « Aucun service » nous conduit à qualifier le niveau agrégé de service reçu par cette personne de « Aucun service », nonobstant le niveau amélioré atteint par tous les autres indicateurs. Le même principe peut s'appliquer à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un secteur, d'une ville, d'une commune et même d'un pays. On peut en effet caractériser le niveau de service reçu par chaque habitant et considérer que **tant qu'un habitant reçoit un niveau correspondant à « Aucun service », la zone considérée (village, commune ou autre) n'est pas proprement desservie**.

Cette utilisation de l'échelle de service d'eau potable est, nous en convenons volontiers, radicale. En effet, deux villages dont les populations bénéficient à 90% et 5% d'un niveau correspondant à « Aucun service » tomberaient dans la même catégorie de villages non desservis, alors que leurs populations bénéficient en réalité de niveaux de service très différents. Aussi est-il parfaitement possible d'opérer une lecture des niveaux de service par indicateur plutôt que d'agréger les niveaux atteints par chaque indicateur en un seul, que ce soit pour une personne ou pour une zone spécifique (Tableaux 2 et 3).

Tableau 2. Niveaux de services et indicateurs en milieu rural

<i>Indicateurs</i>					
<i>Niveaux de Service</i>	Quantité l/j/h	Qualité	Accessibilité/ distance	Accessibilité/ Densité	Fiabilité
Service très amélioré	plus de 60	Contrôle régulier de la qualité (au moins une fois par an)	branchement à domicile	Densité <= 10 (BP) Densité <= 300 h (PMH) Densité <= 500 (BF-AEPS)	un branchement privé et une source améliorée à moins de 1km
Service amélioré	de 40 à 60	Source améliorée	Moins de 1km (PMH) Moins de 500 m (BF)		2 sources améliorées à moins de 1 km

<i>Indicateurs</i>	Quantité l/j/h	Qualité	Accessibilité/ distance	Accessibilité/ Densité	Fiabilité
<i>Niveaux de Service</i>					
Service de base	de 20 à 40				
Service limité	de 5 à 20			Densité > 10 (BP) Densité > 300 h (PMH) Densité > 500 (BF-AEPS)	2 sources améliorées dont 1 seule à moins de 1 km
Aucun service	moins de 5	Source non améliorée	Plus de 1km (PMH) Plus de 500 m (BF)		1 seule source améliorée à plus de 1 km

Tableau 3. Niveaux de services et indicateurs en milieu urbain

<i>Indicateurs</i>	Quantité l/j/h	Qualité	Accessibilité/ distance	Accessibilité/ Densité	Fiabilité
<i>Niveaux de Service</i>					
Service très amélioré	plus de 100	Contrôle régulier de la qualité (au moins une fois par an)	branchement à domicile		branchement privé et 1 autre source améliorée à moins de 500 m
Service amélioré	de 60 à 100	Source améliorée	Moins de 500 m	Densité <= 10 (BP, Ouaga) Densité <= 10 (BP, autre) densité <= 300 (autre)	2 sources améliorées à moins de 500 m
Service de base	de 40 à 60				
Service limité	De 10 à 40				
Aucun service	moins de 10	Source non améliorée	Plus de 500 m	Densité > 10 (BP) Densité > 300 (autre)	1 seule source améliorée à plus de 500 m

4.1. Niveau d'accès d'un ménage au service d'eau

Le tableau 4 illustre l'application de l'échelle de service au cas d'un ménage rural. Ce ménage s'approvisionne à une source améliorée, en l'occurrence une PMH, d'où il tire l'équivalent de 30 l/j pour chacun de ses membres, en moyenne annuelle. La PMH est située à 652 mètres de son domicile et connaît une densité de 350 personnes. Si cette PMH tombe en panne, la source améliorée alternative la plus proche se situe à 1254 mètres de son domicile. En termes de quantité reçue, le ménage se situe dans la tranche comprise entre 20 et 40 l/j/h, c'est-à-dire au niveau du service de base. En termes de qualité, le ménage recourt à une source améliorée qui délivre une eau dont la qualité n'est pas vérifiée au moins une fois par an. Il se situe donc au niveau partagé par les services limité, de base et amélioré. En terme de distance, le ménage effectue moins de 1 km pour s'approvisionner et se situe au niveau partagé par les services limité, de base et amélioré. En termes de densité, le ménage se situe au niveau partagé par les services limité et aucun service. Enfin, en termes de fiabilité, le ménage se situe au niveau du service limité puisqu'il ne bénéficie pas d'un point d'eau de secours à distance réglementaire.

Tableau 4. Application de l'échelle de service au ménage

<i>Indicateurs</i>	Quantité l/p/j	Qualité	Accessibilité/ distance	Accessibilité/ Densité	Fiabilité	Niveau de service combiné
Service très amélioré						
Service amélioré		1	1			
Service de base	1					
Service limité				1	1	1
Aucun service						

Les indicateurs Quantité, Qualité et Distance qualifient le ménage pour le service de base. Ce niveau serait le niveau de service combiné du ménage SI la densité au point respectait la norme ET si un point d'eau alternatif était situé à distance réglementaire. Le fait que ces deux indicateurs positionnent le ménage au niveau du service limité fait glisser le ménage du niveau Service de base vers le niveau Service limité. Le niveau Service limité est donc le niveau agrégé de service reçu par ce ménage.

4.2. Niveaux d'accès au service d'eau dans 24 villages de la région du Sahel

Commune de TITABÉ

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

village chef-lieu de TITABÉ

chef-lieu de Titabé en chiffres

Population : 2 581 habitants (2010)

Usagers en saison des pluies : 1 668 (PMH + BF)

Usagers en saison sèche : 1 900 (PMH + BF)

Équipements : 8 PMH fonctionnelles - 1 AEPS avec 3 BF fonctionnelles et 1 BF abandonnée

Taux de couverture observée : **151 %**

Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Titabé est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (151 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH et BF en octobre 2011 et en mai 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau pendant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Titabé, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH, et de bornes-fontaines, BF). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales et une BF, 500 personnes.

Mais selon notre enquête à Titabé :

- Plus d'un villageois sur trois s'approvisionne exclusivement aux sources non améliorées en saison des pluies. Cette proportion tombe à un sur quatre en saison sèche.
- En saison des pluies, plus de 1000 usagers (40 % des habitants) utilisent uniquement l'eau des PMH et des BF pour satisfaire leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène). En saison sèche, ils ne sont plus que 250, les autres usagers (88 %) utilisant aussi l'eau des sources non améliorées pour satisfaire ces besoins.
- En saison des pluies, les habitants qui consomment une eau dont la qualité est testée au moins une fois par an sont dix fois plus nombreux qu'en saison sèche (302 c. 28).

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Titabé :

- 20 à 25 % des usagers (15 à 20 % des habitants) consomment au moins 20 l/p/j toute l'année.
- La majorité des usagers (35 à 40 % des habitants) consomment entre 5 et 20 l/p/j toute l'année.
- Moins de 20 % des usagers (15 % des habitants) consomment moins de 5 l/p/j toute l'année.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats et la BF à moins de 500 mètres.

Selon notre enquête à Titabé :

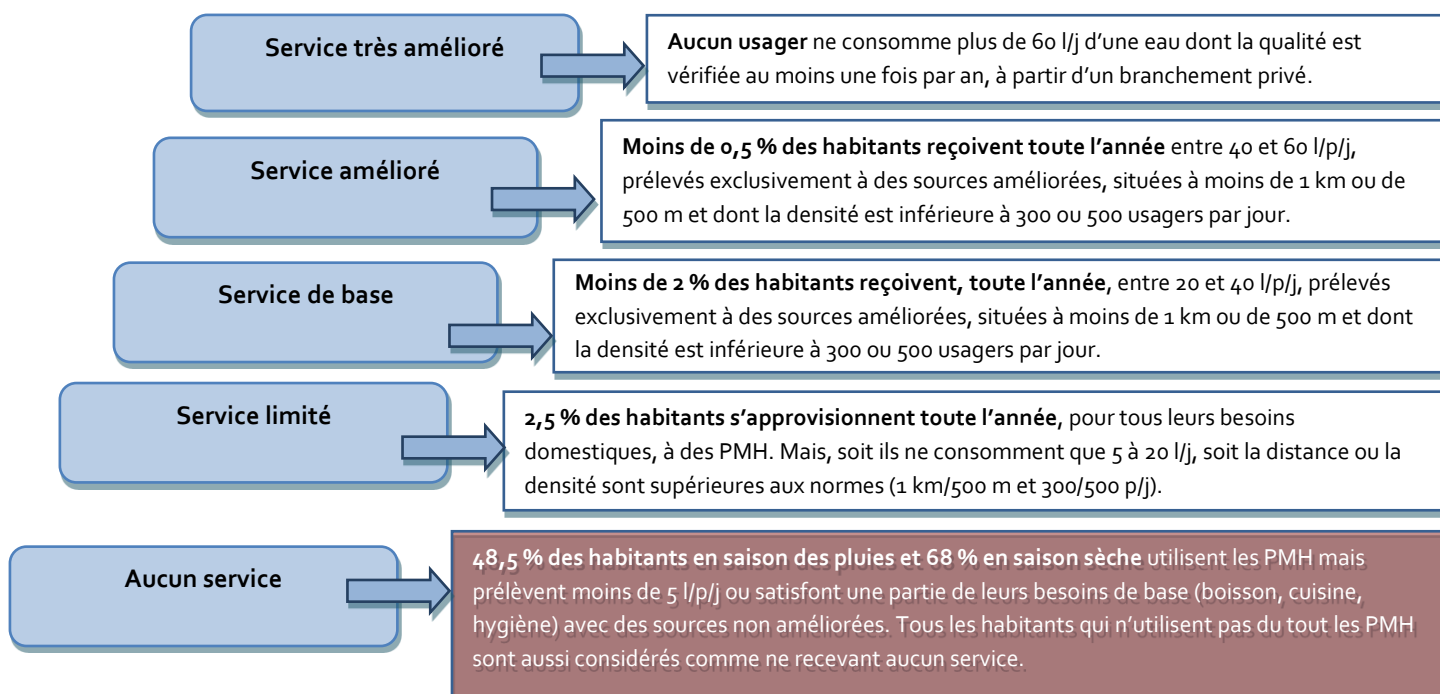
- 12 à 14 % des usagers parcourent plus de 500 m ou 1000 m pour accéder à une BF ou à une PMH, selon les saisons.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour pour une PMH et 500 personnes pour une BF.

Mais selon notre enquête à Titabé :

- La densité aux points d'eau est plus élevée en saison des pluies : moins de 30 % des usagers vont à des points d'eau dont la densité est inférieure à 300 ou 500 personnes.
- En saison sèche, six usagers sur dix vont à des points d'eau dont la densité respecte la norme. Ils sont pourtant plus nombreux qu'en saison des pluies. Il est probable que certains points d'eau soient fermés en saison pluvieuse.

L'échelle de service appliquée à Titabé :



Moins de 2,5 % de la population villageoise reçoit un service de base, alors que le taux de couverture est de 151 %.

Malgré la pléthore d'équipements, près de neuf usagers sur dix (saison sèche) combinent points d'eau et sources non améliorées pour couvrir leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène), sans compter les villageois qui s'approvisionnent exclusivement à ces sources (un sur trois en saison des pluies et un sur quatre en saison sèche). En outre la majorité des usagers prélèvent moins de 20 l/p/j. Des mesures d'accompagnement de la demande semblent prioritaires pour encourager l'utilisation des points d'eau. On pourrait s'appuyer sur les ménages qui, toute l'année, consomment uniquement une eau dont la qualité est régulièrement contrôlée.



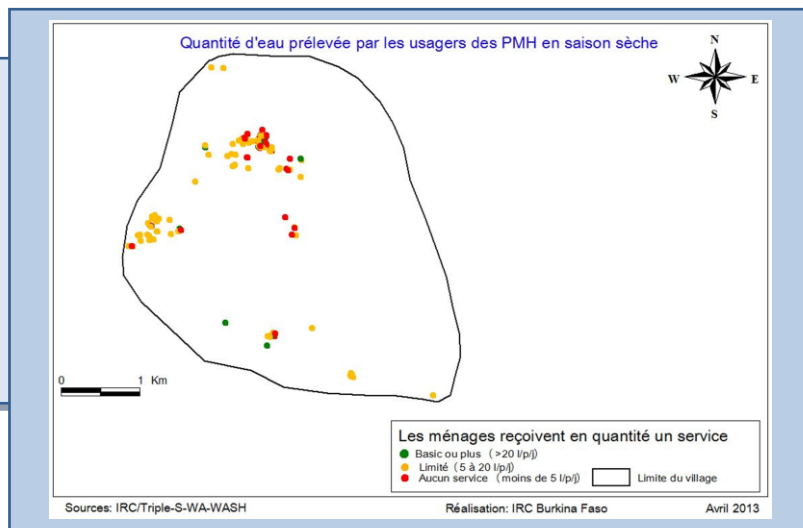
Commune de TITABÉ

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

village de OURO SABOU

Ouro Sabou en chiffres

Population : 1649 habitants (2010)
 Usagers en saison des pluies : 724
 Usagers en saison sèche : 1 096
 Équipements : 4 PMH, dont 3 fonctionnelles
 Taux de couverture potentielle : **73%**
 Taux de couverture avec fonctionnalité observée : **55%**



Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Ouro Sabou est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (50 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2011 et en mai 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau pendant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Ouro Sabou, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Ouro Sabou :

- 44 % de la population du village en saison des pluies et 66 % en saison sèche prélèvent de l'eau aux PMH. Les autres vont aux sources non améliorées pour tous leurs besoins.
- 14 % des habitants satisfont, toute l'année, tous leurs besoins de base, exclusivement aux PMH.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Ouro Sabou :

- 3 % seulement des habitants consomment en toutes saisons au moins 20 l/p/j.
- La majorité des usagers (soit 35 % des habitants) prélève entre 5 et 20 l/j, toute l'année.
- En saison des pluies, 5 % des habitants prélèvent moins de 5 l/j. Ils sont 5 fois plus nombreux en saison sèche.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Ouro Sabou:

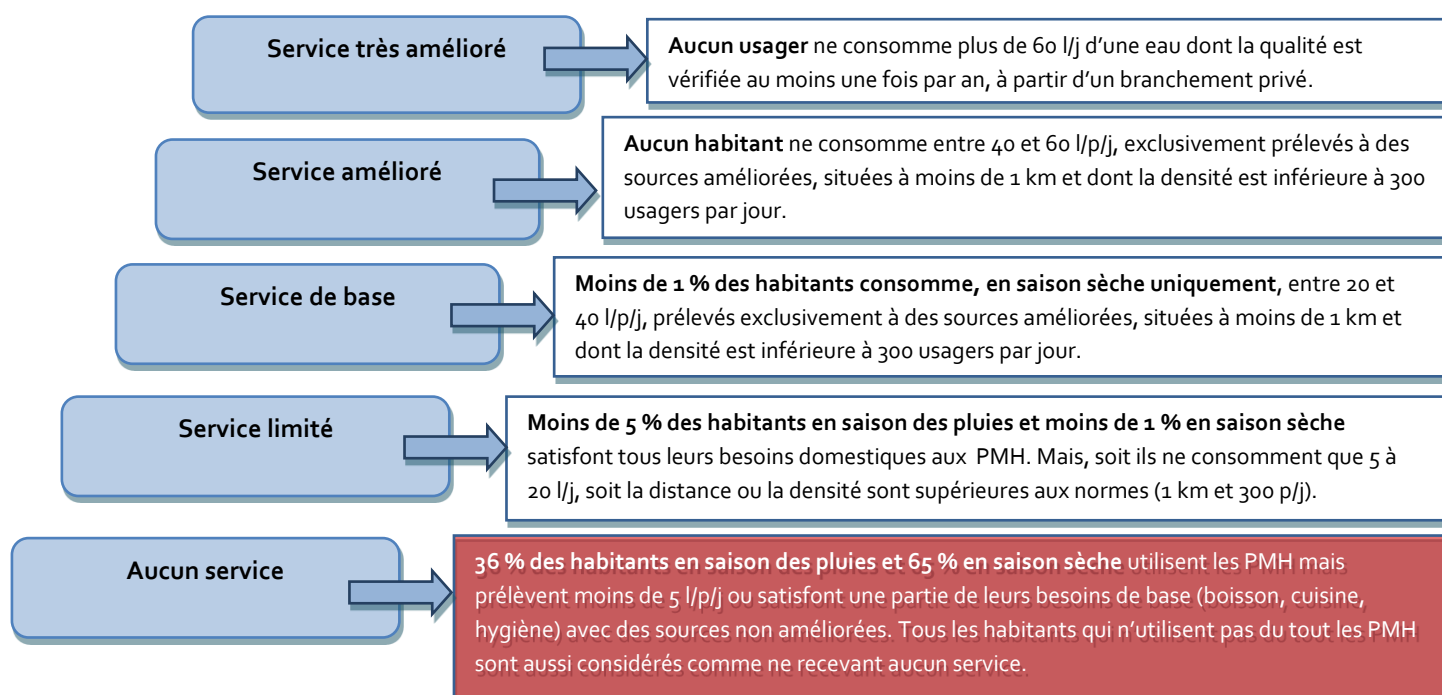
- La quasi-totalité des usagers bénéficient d'une bonne accessibilité aux PMH en saison des pluies.
- En saison sèche, 5 % des usagers parcourent plus d'un kilomètre pour accéder aux PMH.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Mais selon notre enquête à Ouro Sabou :

- Un usager sur deux en saison des pluies et deux usagers sur trois en saison sèche fréquentent des PMH où l'affluence excède 300 habitants par jour.

L'échelle de service appliquée à Ouro Sabou :



Moins de 1 % des villageois bénéficie d'un service de base toute l'année, alors que le taux de couverture est de 54 %.

L'affluence aux PMH et les faibles quantités prélevées en sont les principaux facteurs explicatifs pour les usagers. Le fait que 35 à 55 % des habitants ne prennent pas d'eau aux PMH et s'approvisionnent exclusivement aux sources non améliorées est aussi un facteur important. Si la remise en service de la PMH non fonctionnelle peut faire baisser la densité aux PMH, il faudrait comprendre pourquoi tant de villageois ne vont pas du tout aux PMH, avant d'en construire de nouvelles ou d'installer une AEPS.



Commune de **TITABÉ**
village de **BATIBOGOU**

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

Batibogou en chiffres

Population : 3 559 habitants (2010)

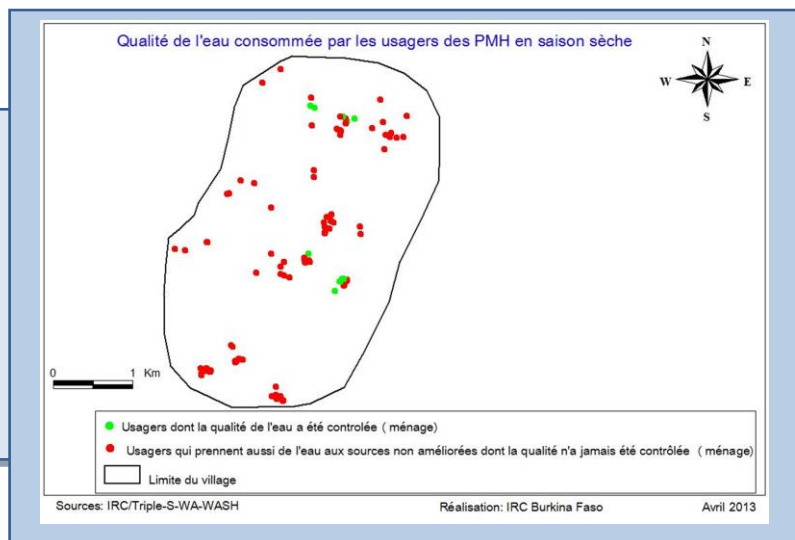
Usagers en saison des pluies : 544

Usagers en saison sèche : 1 715

Équipements : 7 PMH, dont 6 fonctionnelles

Taux de couverture potentielle : **59 %**

Taux de couverture avec fonctionnalité observée : **50 %**



Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Batibogou est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (50 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2011 et en mai 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau pendant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Batibogou, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Batibogou :

- La moitié des habitants prélèvent de l'eau aux PMH en saison sèche et seulement 15 % en saison des pluies.
- Moins de 5 % des habitants satisfont tous leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène) exclusivement aux PMH. Les autres usagers vont aussi aux sources non améliorées.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Batibogou :

- 5 % seulement des habitants consomment, en toutes saisons, au moins 20 l/p/j.
- La majorité des usagers prélèvent entre 5 et 20 l/j. Ils sont quatre fois plus nombreux en saison sèche.
- 10 % des usagers prélèvent moins de 5 l/p/j. Ils sont 2,5 fois plus nombreux en saison sèche.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Batibogou :

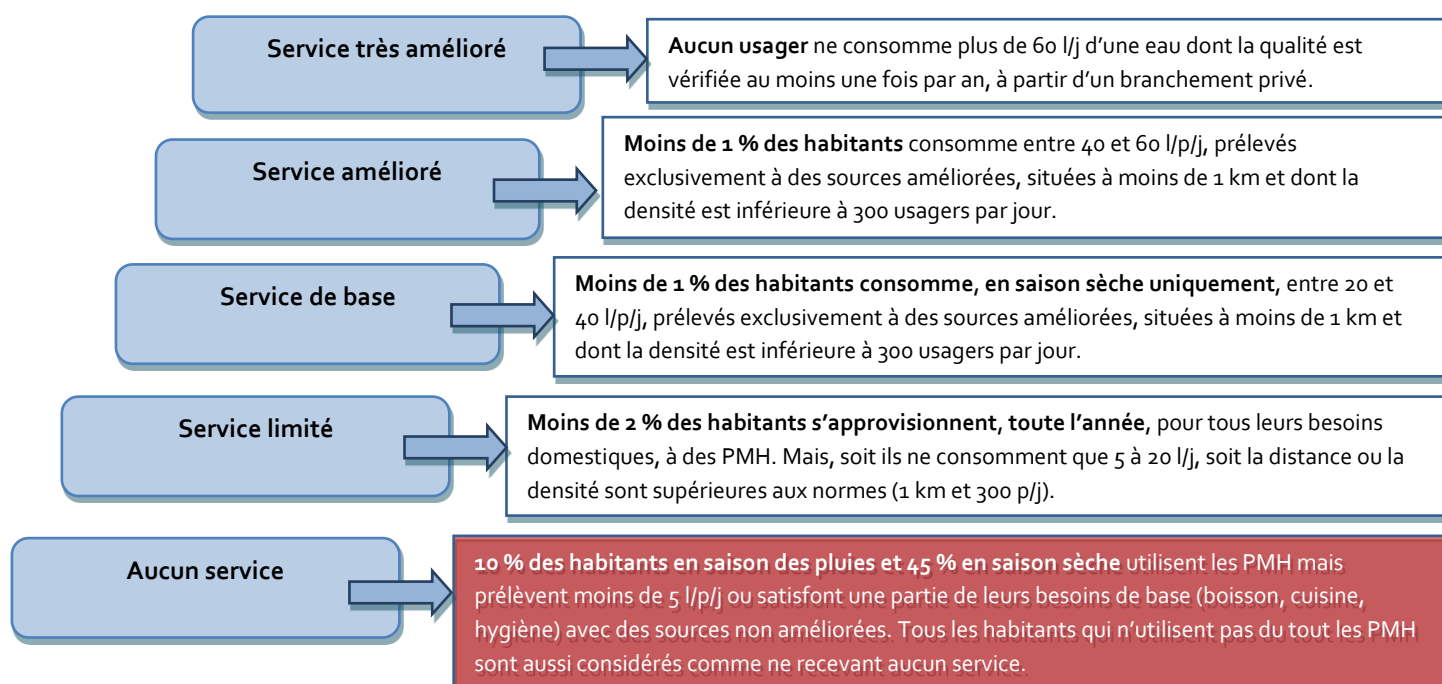
- En saison des pluies, aucun usager ne parcourt un kilomètre pour s'approvisionner.
- En revanche, en saison sèche, un usager sur cinq parcourt plus d'un kilomètre pour accéder aux PMH.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Selon notre enquête à Batibogou :

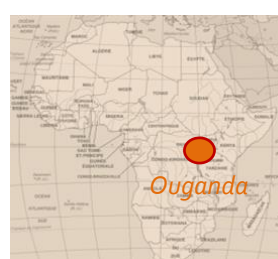
- La densité aux PMH est conforme aux normes en saison des pluies.
- En saison sèche, un usager sur deux fréquente des PMH où l'affluence excède 300 personnes par jour.

L'échelle de service appliquée à Batibogou :



Moins de 1 % des villageois bénéficie d'un service de base en toutes saisons, alors que le taux de couverture observé est de 50 %.

La faible utilisation des PMH pour couvrir les besoins de base (seulement 5 % des habitants y prélèvent de l'eau pour couvrir tous leurs besoins de base) et les faibles quantités d'eau prélevées (seulement 5 % des habitants consomment 20 l/p/j) sont les deux principaux facteurs explicatifs.



Commune de **TANKOUGOUNADIÉ**
chef-lieu de **TANKOUGOUNADIÉ**

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

chef-lieu de Tankougounadié en chiffres

Population : 2 825 habitants (2010)

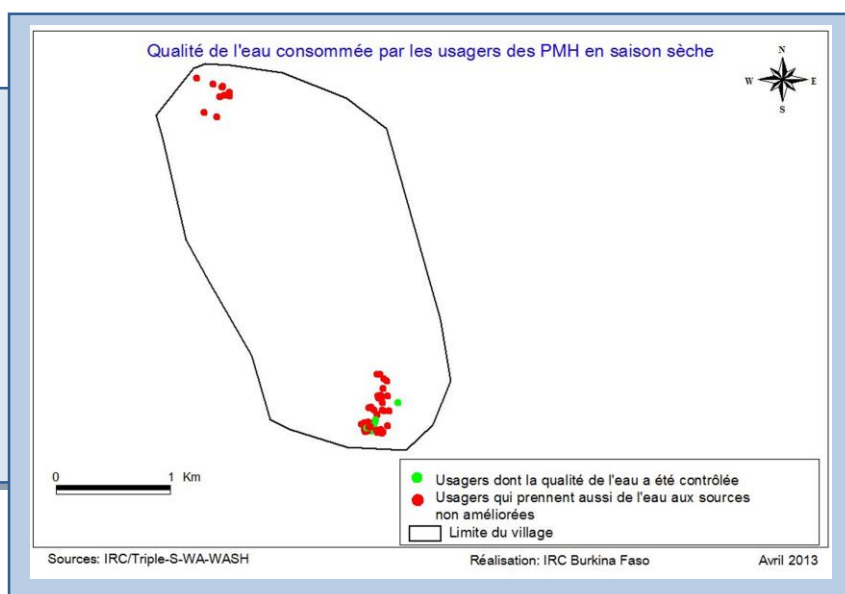
Usagers en saison des pluies : 601

Usagers en saison sèche : 1 072

Équipements : 5 PMH, dont 4 fonctionnelles ; 1 PMH institutionnelle fonctionnelle

Taux de couverture potentielle : **53 %**

Taux de couverture avec fonctionnalité observée : **42 %**



Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Tankougounadié est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (42 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2012 et en mai 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau pendant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Tankougounadié, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Tankougounadié :

- En saison sèche, un villageois sur trois s'approvisionne aux PMH et cette proportion tombe à un sur cinq en saison des pluies. Les autres villageois s'approvisionnent exclusivement aux sources non améliorées.
- Seuls 2 % des villageois en saison des pluies, et 5 % en saison sèche utilisent exclusivement l'eau des PMH pour leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène). Les autres usagers utilisent aussi l'eau des sources non améliorées.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Tankougounadié :

- 4 % seulement des habitants prélèvent au moins 20 l/p/j à des sources améliorées toute l'année.
- La majorité des usagers prélève entre 5 et 20 l/p/j. Ils sont moitié plus nombreux en saison sèche.
- En saison des pluies, 5 % des habitants (25 % des usagers) prélèvent moins de 5 l/p/j. Leur nombre quadruple en saison sèche.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Tankougounadié :

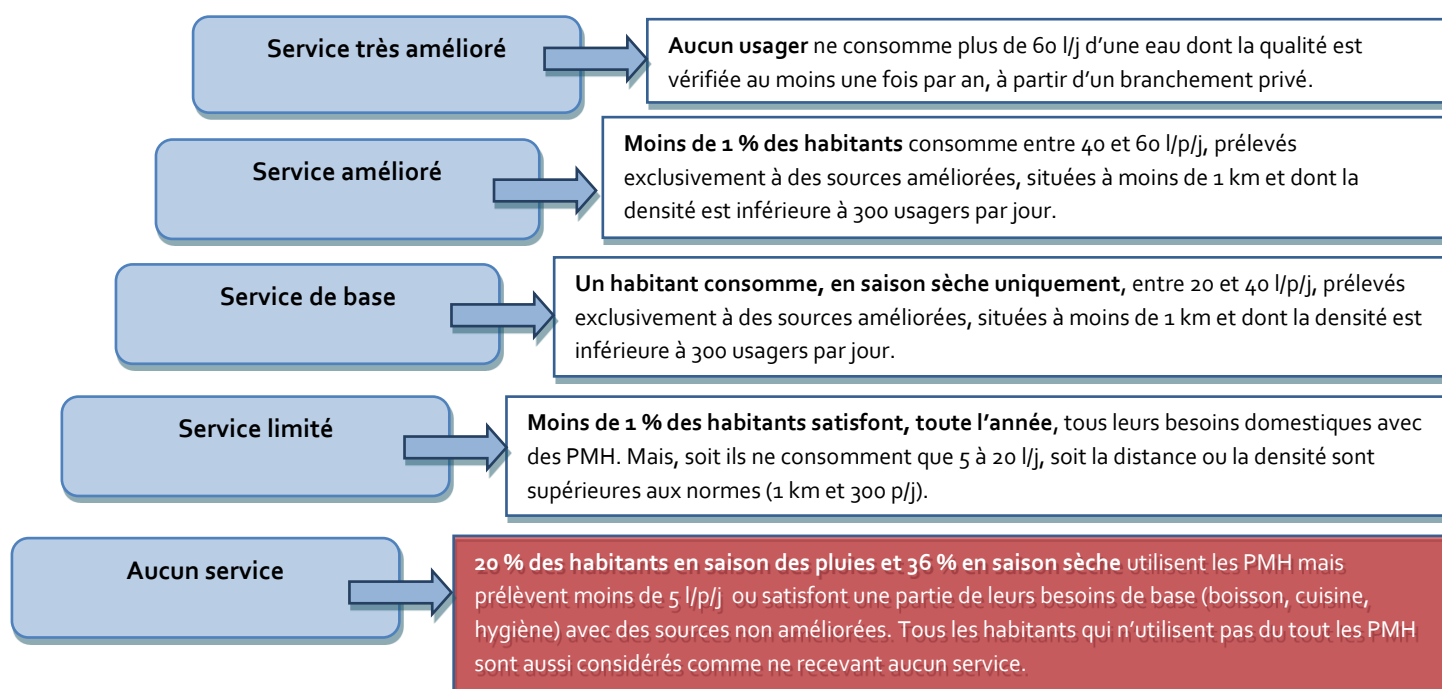
- Aucun usager ne parcourt un kilomètre pour se rendre à une PMH, quelle que soit la saison.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Selon notre enquête à Tankougounadié :

- En saison des pluies, la densité aux PMH est conforme aux normes.
- En revanche, en saison sèche, et bien qu'un tiers des villageois seulement utilise les PMH, un usager sur trois utilise des PMH dont l'affluence excède 300 personnes/jour.

L'échelle de service appliquée à Tankougounadié :



Globalement, moins de 1 % des villageois bénéficie d'un service de base, en saison sèche comme en saison des pluies.

La quasi-totalité des villageois ne reçoit aucun service, sachant que ceux qui vont aux PMH ne couvrent qu'une partie de leurs besoins de base (boisson cuisine, hygiène), et que la majorité des villageois couvrent l'ensemble de leurs besoins de base aux sources non améliorées.



Commune de **TANKOUGOUNADIÉ**
village de **MOUSSOUA**

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

Moussoua en chiffres

Population : 1 391 habitants (2010)
 Usagers en saison des pluies : 202
 Usagers en saison sèche : 726
 Équipements : 4 PMH, dont 3 fonctionnelles
 Taux de couverture potentielle : **86 %**
 Taux de couverture avec fonctionnalité observée : **65%**



Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Moussoua est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (65 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2012 et en mai 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau pendant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Moussoua, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Moussoua :

- La moitié de la population prélève de l'eau aux PMH en saison sèche, et 15 % des habitants seulement, en saison des pluies. Les autres s'alimentent exclusivement aux sources non améliorées.
- Seuls 19 villageois en saison sèche et quatre en saison des pluies s'approvisionnent exclusivement aux PMH pour satisfaire leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène). Les autres usagers satisfont une partie de ces mêmes besoins avec l'eau des sources non améliorées.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Moussoua :

- 7 % des habitants en saison sèche et seulement dix usagers en saison des pluies prélèvent au moins 20 l/p/j.
- La majorité des usagers des PMH prélèvent moins de 5 l/p/j. Ils sont 3 fois plus nombreux en saison sèche.
- 40 à 45 % des usagers prélèvent entre 5 et 20 l/p/j. Leur nombre est aussi multiplié par 3 en saison sèche.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Moussoua :

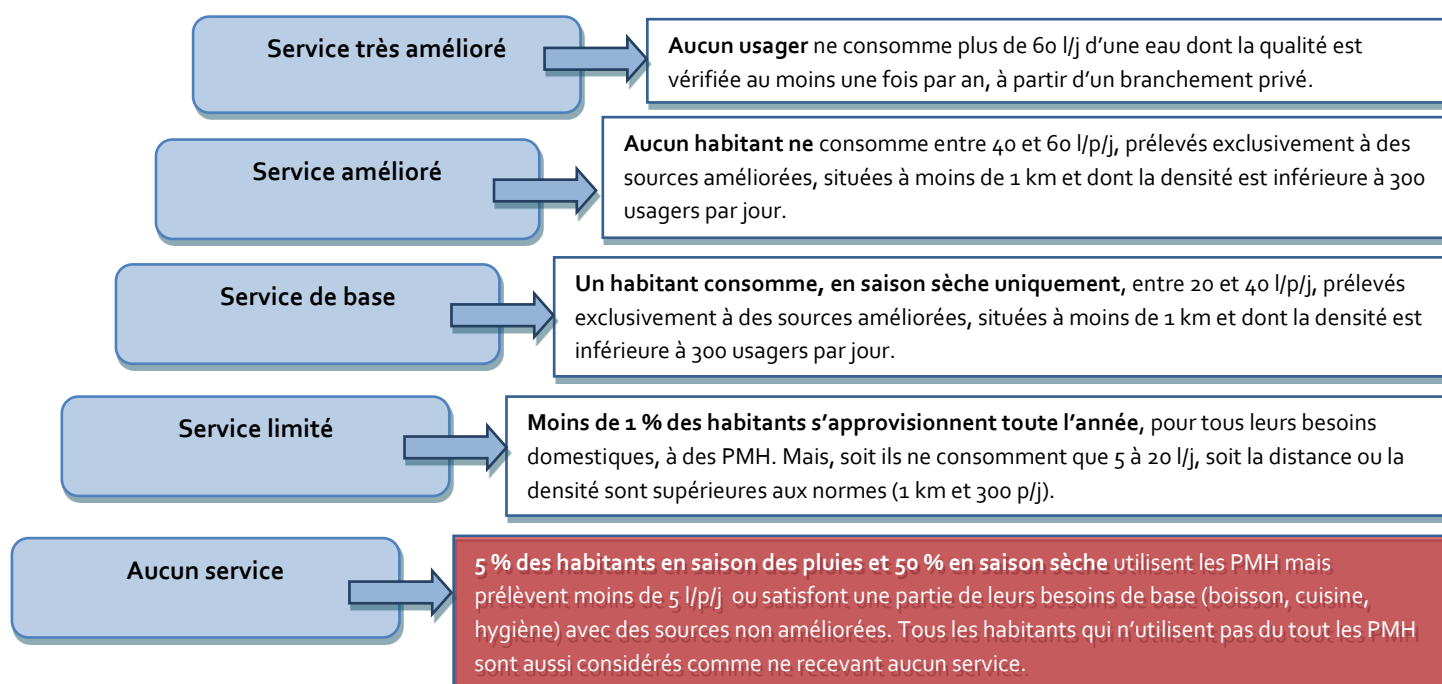
- En saison des pluies, aucun usager ne parcourt plus d'un kilomètre pour s'approvisionner.
- En saison sèche, moins d'un usager sur 20 parcourt plus d'un kilomètre pour s'approvisionner aux PMH.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Selon notre enquête à Moussoua :

- La sous-utilisation des PMH se traduit par une bonne accessibilité pour tous les usagers : la densité aux PMH est toute l'année inférieure à 300 personnes / jour.

L'échelle de service appliquée à Moussoua :



Globalement, un seul habitant reçoit un service de base à Moussoua en saison sèche, et ce malgré un taux d'équipements qui devrait permettre de couvrir 2 habitants sur 3.

Tous les autres villageois (99 %) ne reçoivent aucun service, dont plus de la moitié n'utilise jamais les PMH pour satisfaire leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène). Deux tiers des usagers vont aussi aux sources non améliorées pour leurs besoins de base et un tiers prélèvent moins de 5 l/p/j.

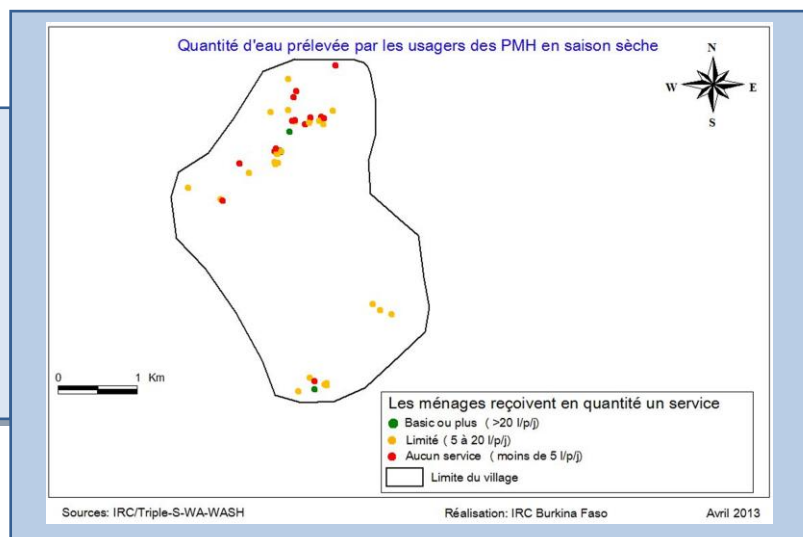


Commune de **TANKOUGOUNADIÉ**
village de **BALGABOUGA**

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

Balgabouga en chiffres

Population : 1235 habitants (2010)
 Usagers en saison des pluies : 488
 Usagers en saison sèche : 678
 Équipements : 3 PMH fonctionnelles
 Taux de couverture observée : **73 %**



Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Balgabouga est en réalité bien inférieur au taux de couverture (73 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2012 et en mai 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau pendant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Balgabouga, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Balgabouga :

- 40 % de la population en saison des pluies et 54 % en saison sèche prélèvent de l'eau aux PMH. Les autres villageois s'alimentent exclusivement aux sources non améliorées.
- Un seul ménage s'approvisionne toute l'année exclusivement aux PMH pour satisfaire ses besoins de base (boisson, cuisine, hygiène). Les autres usagers satisfont une partie de leurs besoins aux sources non améliorées.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Balgabouga :

- 3 % des habitants prélèvent au moins 20 l/p/j, en toute saison.
- En saison des pluies, la majorité des usagers prélèvent moins de 5 l/p/j
- En saison sèche, la majorité des usagers prélève entre 5 et 20 l/j/p. Ils sont 3 fois plus nombreux qu'en saison des pluies.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Balgabougou :

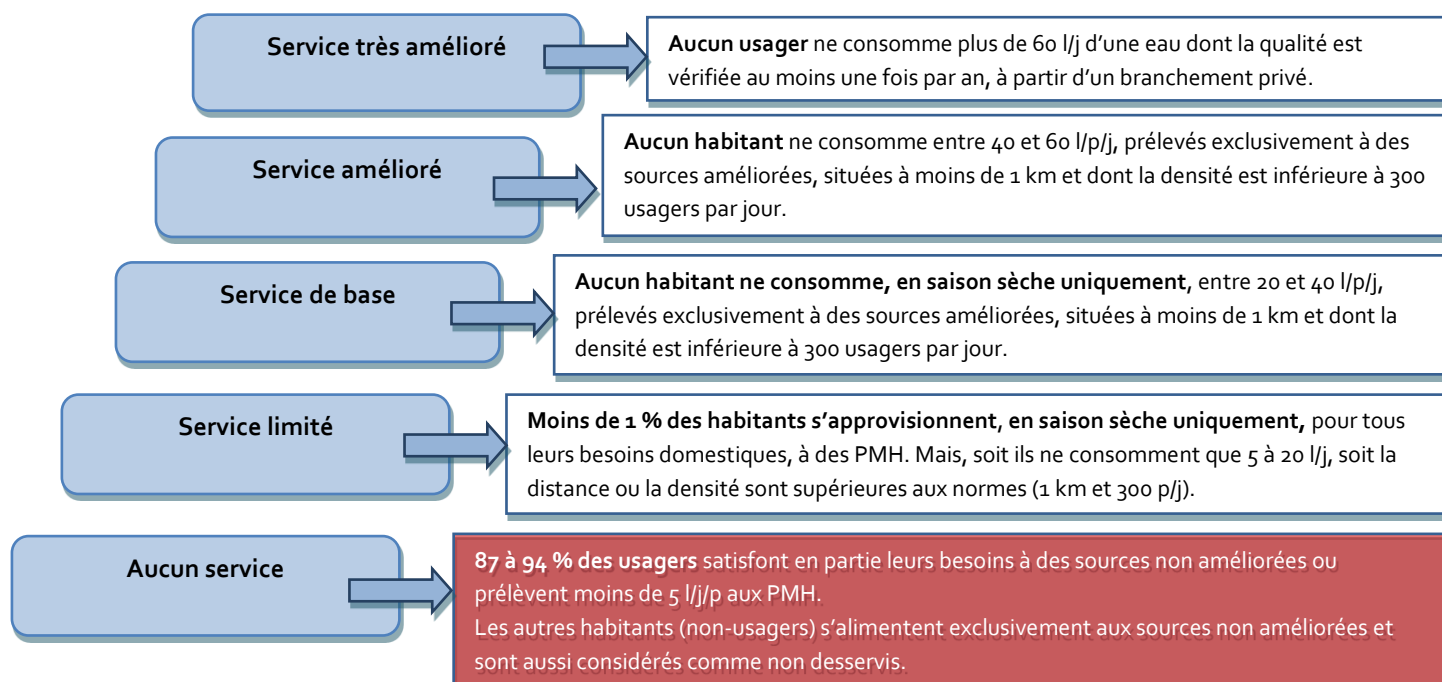
- En saison des pluies aucun usager ne parcourt un kilomètre pour s'approvisionner.
- En saison sèche, un usager sur dix parcourt plus d'un kilomètre pour accéder aux PMH.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Selon notre enquête à Balgabougou :

- En saison des pluies, aucune PMH n'est sur-fréquentée.
- En saison sèche, la moitié des usagers vont à des PMH dont la densité est supérieure à 300 personnes par jour.

L'échelle de service appliquée à Balgabougou :



Malgré un taux de couverture de 73 %, aucun villageois ne bénéficie d'un service de base toute l'année.

En saison sèche, 21 habitants reçoivent un service limité. Les autres ne reçoivent aucun service.

La majorité des villageois s'approvisionne uniquement aux sources non améliorées et les usagers des PMH prélèvent des quantités comprises entre 5 et 20 l/j/p, qui complètent l'eau prise aux sources non améliorées. Avant de construire d'autres PMH, il faudrait comprendre la « préférence » des villageois pour les sources alternatives.



Commune de SEYTENGA

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

village chef-lieu de SEYTENGA

chef-lieu de Seytenga en chiffres

Population : 4 876 (2010)

Usagers en saison des pluies : 2 714

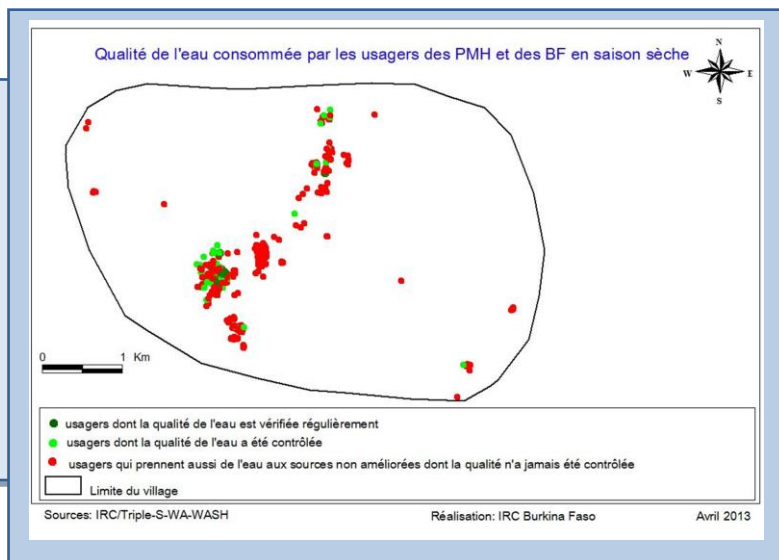
Usagers en saison sèche : 4 978

Équipements : 11 PMH, dont 10 non fonctionnelles (5 dans le périmètre affermé) – 1 AEPS avec 5 BF

Taux de couverture potentielle : **119 %**

Taux de couverture avec fonctionnalité observée : **57 %**

Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.



Le niveau de service d'eau fourni à la population de Seytenga est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (57 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2012 et en mai 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau pendant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Seytenga, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH, et de bornes-fontaines, BF). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales, et une BF, 500 personnes.

Mais selon notre enquête à Seytenga :

- En saison des pluies, près de la moitié des villageois ne se rend pas aux points d'eau améliorés. En saison sèche, tous les villageois et au-delà s'approvisionnent à ces points d'eau.
- En saison des pluies, 700 usagers (14 % des habitants) utilisent exclusivement les points d'eau améliorés pour satisfaire leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène). Ce nombre monte à plus de 1000 en saison sèche.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Seytenga :

- Environ un tiers des usagers consomme plus de 20 l/p/j. Ils sont 2,5 fois plus nombreux en saison sèche.
- La majorité des usagers consomme entre 5 et 20 l/p/j. Ils sont 1000 de plus en saison sèche.
- Un usager sur cinq consomme moins de 5 l/p/j. Ils sont un tiers plus nombreux en saison sèche.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats et la BF à moins de 500 mètres.

Selon notre enquête à Seytenga :

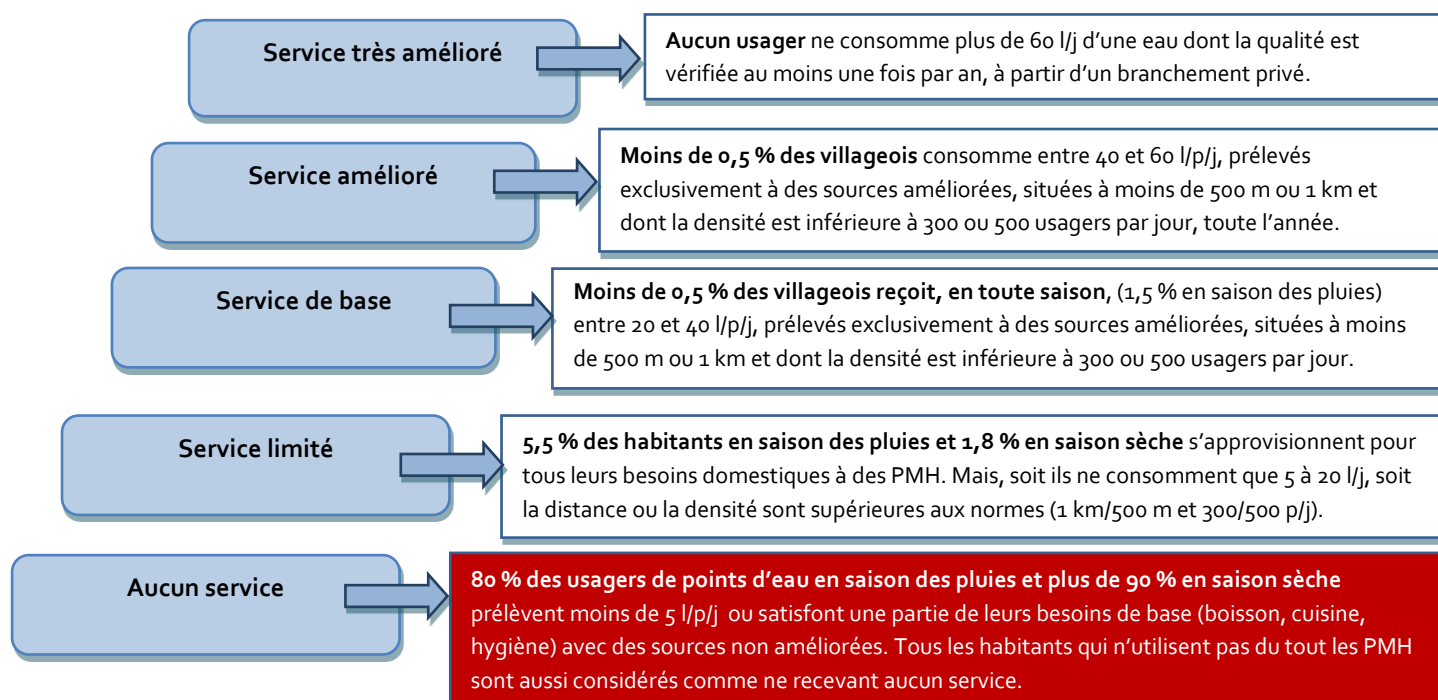
- En saison des pluies, tous les usagers s'approvisionnent à des points d'eau situés à distance réglementaire.
- En revanche, en saison des pluies, 16 % des usagers parcourent plus de 500 ou 1000 m pour accéder à leurs points d'eau.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation ne doit pas excéder 300 personnes par jour pour une PMH et 500 pour une BF.

Mais selon notre enquête à Seytenga :

- En saison des pluies, neuf usagers sur dix accèdent à des points d'eau fréquentés par moins de 300 ou 500 personnes par jour.
- En revanche, en saison des pluies, neuf usagers sur dix s'approvisionnent à des points d'eau sur-fréquentés.

L'échelle de service appliquée à Seytenga



Moins de 1 % des villageois reçoit le niveau de service prévu par les normes nationales malgré un taux de couverture de 57 %.

Les deux facteurs à l'origine de cet écart sont la « qualité » (la moitié des villageois ne va pas aux points d'eau améliorés en saison des pluies) et la « densité » aux points d'eau (neuf usagers sur dix vont à des points d'eau sur-fréquentés en saison sèche). La remise en service de quelques PMH semble prioritaire. Il s'agit ensuite d'encourager l'usage des points d'eau pour les besoins de base, en s'aidant des usagers dont c'est déjà la pratique (700 ou 100 selon la saison).

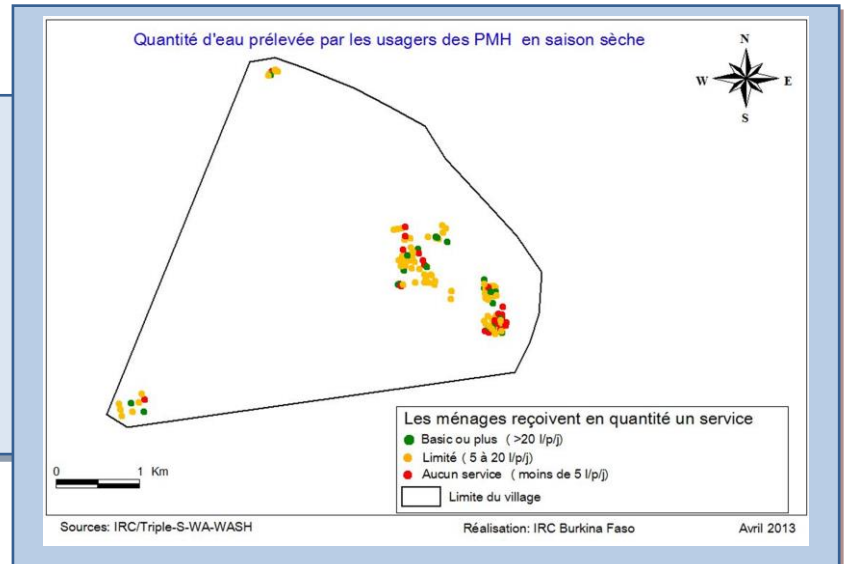


Commune de **SEYTENGA**
village de **KOURAKOU**

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

Kourakou en chiffres

Population : 1 600 (2010)
 Usagers en saison des pluies : 709
 Usagers en saison sèche : 1 149
 Équipements : 6 PMH, dont 4 fonctionnelles
 Taux de couverture potentielle : **112,5 %**
 Taux de couverture avec fonctionnalité observée : **75 %**



Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Kourakou est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (75 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2012 et en mai 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau pendant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Kourakou, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Kourakou :

- 44 % des habitants en saison des pluies et 71 % en saison sèche se rendent aux PMH pour y prélever de l'eau.
- Quasiment aucun habitant (1 % des habitants en saison des pluies et aucun en saison sèche) n'utilise les PMH pour l'ensemble de ses besoins de base (boisson, cuisine, hygiène), quelle que soit la saison.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Kourakou :

- Moins de 10 % des habitants consomment au moins 20 l/p/j, quelle que soit la saison.
- En saison sèche, la moitié de la population prélève entre 5 et 20 l/p/j, contre moins de 20 % en saison des pluies.
- De 15 à 20 % des villageois consomment moins de 5 l/p/j toute l'année.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Kourakou :

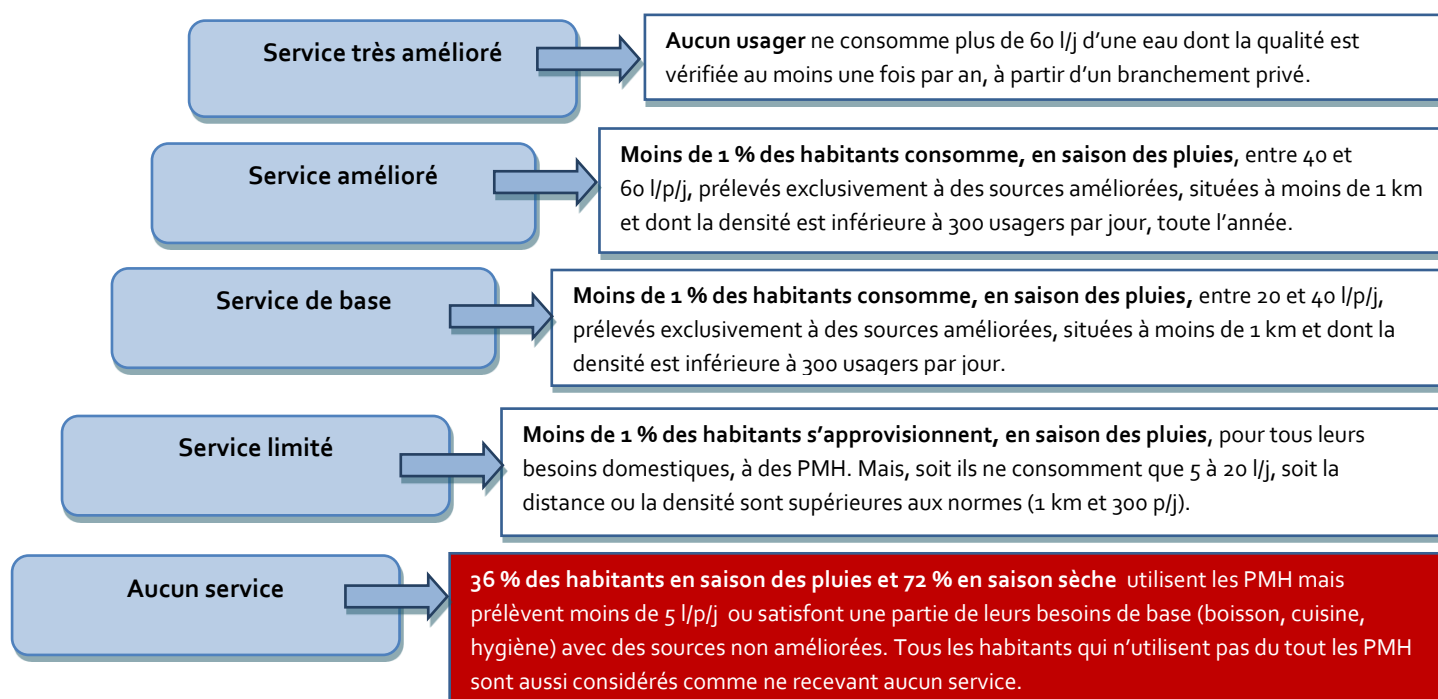
- En saison des pluies, aucun usager ne parcourt un kilomètre pour aller à sa PMH.
- En revanche, en saison sèche, 12 % font plus d'un kilomètre pour s'approvisionner.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Selon notre enquête à Kourakou :

- En saison des pluies, l'affluence aux PMH reste inférieure à 300 personnes par jour.
- En saison sèche, la moitié des usagers vont à des PMH où l'affluence excède cette norme.

L'échelle de service appliquée à Kourakou :



Aucun villageois ne reçoit le niveau de service prévu par les normes nationales, malgré un taux de couverture observé de 75 %.

Le principal facteur à l'origine de ce constat est la « qualité » (aucun habitant ne prélève aux PMH toute l'eau utilisée pour ses besoins de base). La population de Kourakou est dépendante des sources non améliorées d'eau dont la qualité n'est pas contrôlée. La remise en service de la PMH non fonctionnelle au moment de l'enquête est une priorité pour améliorer l'accès aux points d'eau et la qualité de service rendu aux usagers.



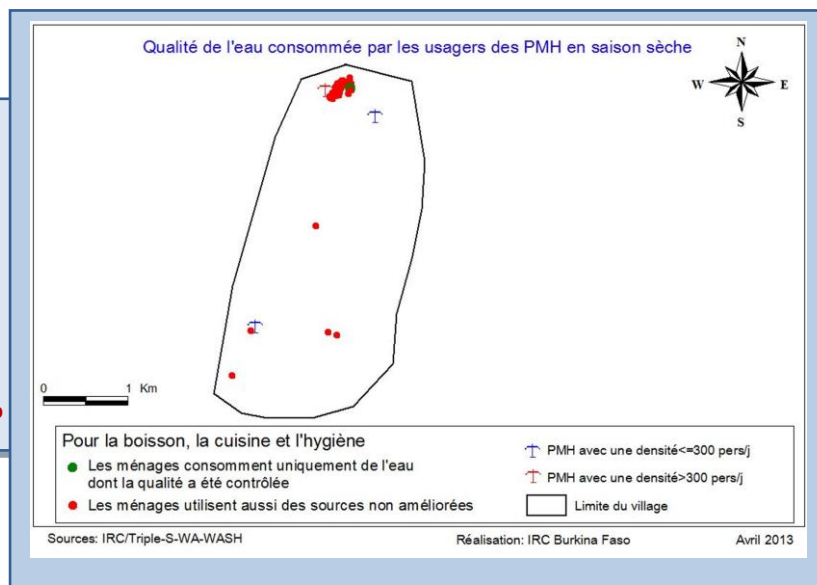
Commune de SEYTENGA

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

village de FOUFOU

Foufou en chiffres

Population : 1 219 (2010)
 Usagers en saison des pluies : 594
 Usagers en saison sèche : 832
 Équipements : 2 PMH, dont 1 fonctionnelle
 Taux de couverture potentielle : **50 %**
 Taux de couverture avec fonctionnalité observée : **25 %**



Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Foufou est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (25 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2012 et en mai 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau pendant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Foufou, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Foufou :

- La moitié des habitants en saison des pluies et deux sur trois en saison sèche se rendent aux PMH pour y prélever de l'eau.
- Aucun habitant n'utilise les PMH pour l'ensemble de ses besoins de base (boisson, cuisine, hygiène), en saison des pluies comme en saison sèche.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Foufou :

- Seulement 10 % des habitants en saison sèche et 4 % en saison des pluies consomment au moins 20 l/p/j aux PMH.
- De 36 % à 40 % de la population prélèvent entre 5 et 20 l/p/j aux PMH toute l'année.
- 8 % de la population prélèvent moins de 5 l/p/j. Cette proportion double en saison sèche.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Foufou :

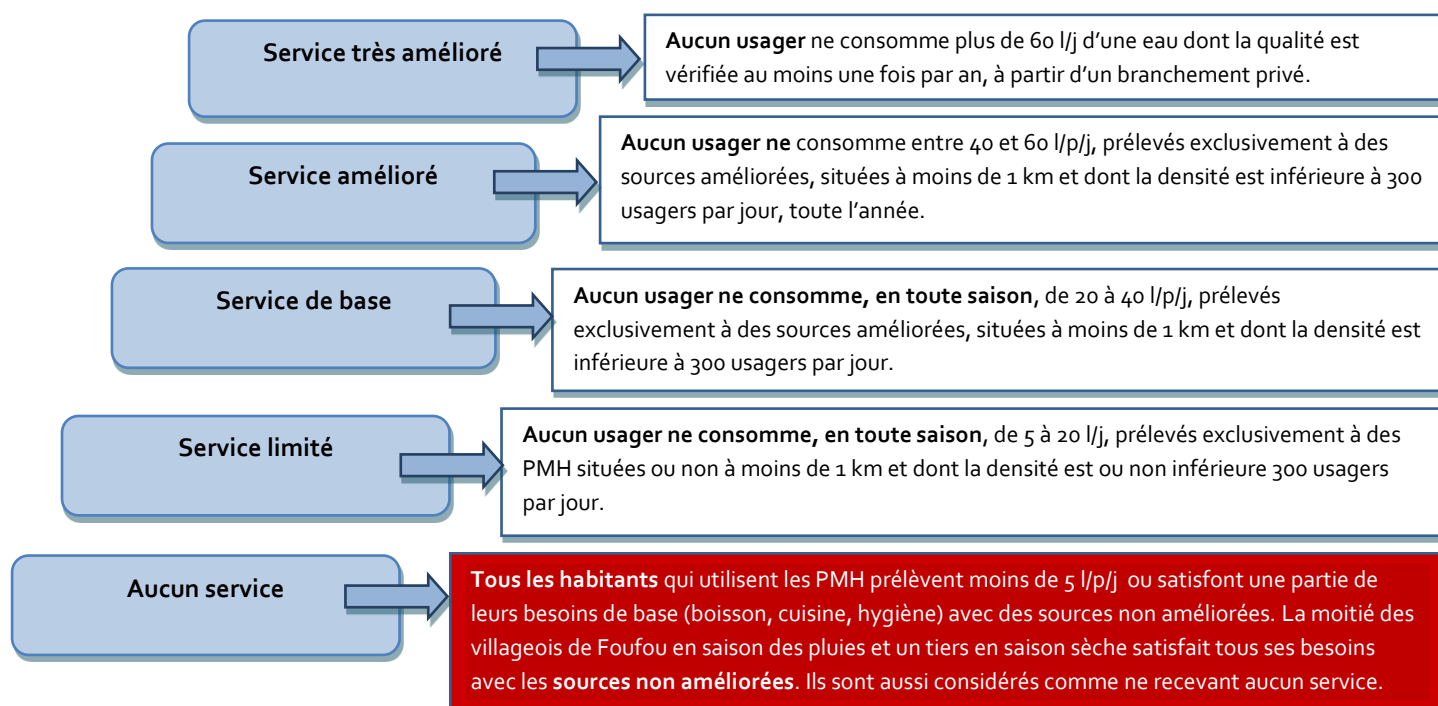
- Tous les usagers des PMH en saison des pluies et 91 % des usagers en saison sèche s'approvisionnent effectivement à des PMH situées à moins d'un kilomètre de leur habitation.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Mais selon notre enquête à Foufou :

- Deux usagers sur trois en saison des pluies et neuf usagers sur dix en saison sèche vont à des PMH dont la fréquentation excède 300 personnes par jour.

L'échelle de service appliquée à Foufou



Aucun villageois ne reçoit le niveau de service prévu par les normes nationales quelle que soit la saison.

Les deux facteurs à l'origine de ce constat sont la « qualité » (aucun habitant ne prélève l'eau aux PMH pour couvrir l'ensemble de ses besoins de base) et la « densité » aux points d'eau (les points d'eau sont sur-fréquentés par les usagers).



Commune de MARKOYE

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

village de KONSI

Konsi en chiffres

Population : 825 (2010)

Usagers en saison des pluies : 664

Usagers en saison sèche : 732

Équipements : 3 PMH, dont 2 fonctionnelles

Taux de couverture potentielle : **109 %**

Taux de couverture avec fonctionnalité observée : **73 %**

Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.



Le niveau de service d'eau fourni à la population de Konsi est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (73 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2011 et en avril 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau pendant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Kourakou, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Konsi :

- 80 % des habitants en saison des pluies et 88 % en saison sèche se rendent aux PMH pour y prélever de l'eau. Les autres s'approvisionnent exclusivement aux sources non améliorées.
- La moitié des habitants se servent exclusivement de l'eau des PMH pour satisfaire l'ensemble de leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène).

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Konsi :

- En saison des pluies, un habitant sur quatre consomme au moins 20 l/p/j des PMH. Ils sont deux fois moins nombreux à recevoir cette quantité en saison sèche.
- En saison sèche 62 % de la population prélèvent entre 5 et 20 l/p/j contre 44 % en saison pluvieuse.
- Environ 10 % de la population consomment moins de 5 l/p/j toute l'année.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Kosi :

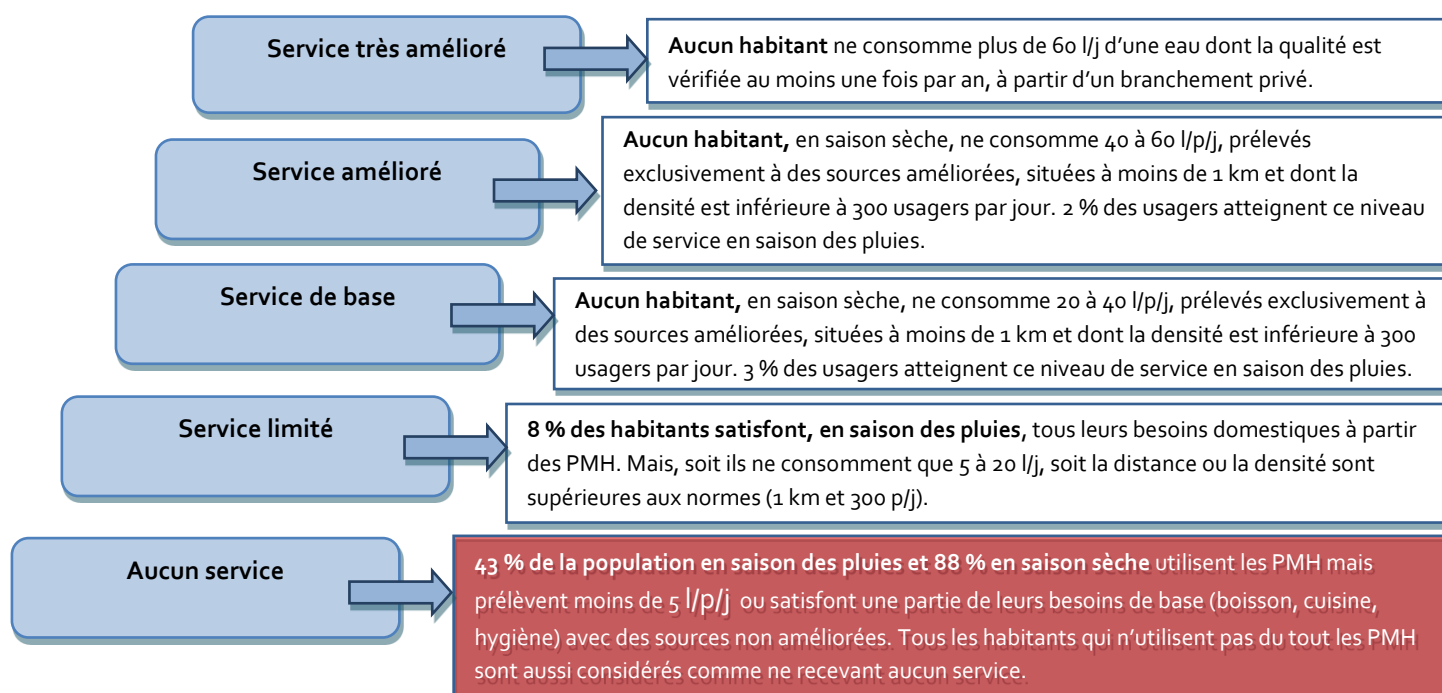
- Tous les usagers des PMH s'approvisionnent effectivement à des PMH situées à moins d'un kilomètre de leur habitation, toute l'année.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Selon notre enquête à Kosi :

- 55 % des usagers en saison des pluies et 66 % en saison sèche utilisent des PMH dont la fréquentation excède 300 personnes par jour.

L'échelle de service appliquée à Kosi



Aucun villageois ne reçoit le niveau de service défini dans les normes nationales toute l'année, alors que le taux de couverture potentiel est de 109 %. 3 % des villageois bénéficient d'un service de base en saison des pluies uniquement.

Ce constat s'explique principalement par la « qualité » de l'eau utilisée par la population. Avec seulement la moitié des habitants utilisant l'eau des PMH pour couvrir l'ensemble des besoins de base (boisson, cuisine, hygiène), la population de Kosi est fortement dépendante des sources non améliorées dont la qualité n'est pas contrôlée. La remise en service de la PMH non fonctionnelle au moment de l'enquête est une priorité.



Commune de **MARKOYE**

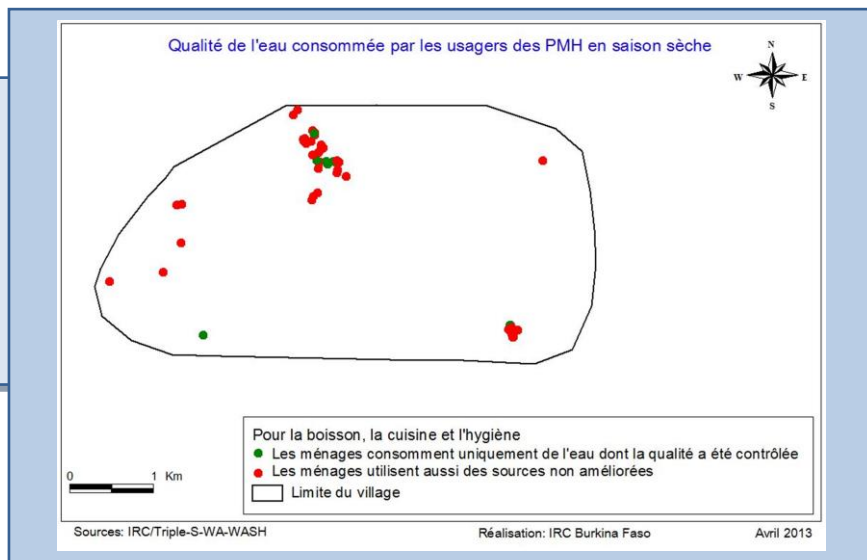
Fiche infos 1 : Les niveaux de service

village de **Damban I**

Damban I en chiffres

Population : 1 703 (2010)
 Usagers en saison des pluies : 588
 Usagers en saison sèche : 1 842
 Équipements : 3 PMH fonctionnelles
 Taux de couverture observée : **53 %**

Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.



Le niveau de service d'eau fourni à la population de Damban est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (53 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2011 et en avril 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau pendant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Damban, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Damban :

- Moins d'un habitant sur deux prend de l'eau aux PMH en saison des pluies. En saison sèche, tous les habitants du village et au-delà s'approvisionnent aux PMH.
- Seuls 200 usagers utilisent exclusivement les PMH pour satisfaire tous leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène), toute l'année. Les autres usagers utilisent aussi les sources non améliorées.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Damban :

- Environ 40 % des usagers consomment au moins 20 l/p/j aux PMH, toute l'année. Ils sont 3,5 fois plus nombreux en saison sèche.
- En saison sèche, la majorité des usagers consomment de 5 à 20 l/p/j. Ils sont quatre fois plus nombreux qu'en saison des pluies.
- Un usager sur cinq prélève moins de 5 l/p/j en saison des pluies. Ils sont trois fois moins nombreux en saison sèche.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Damban :

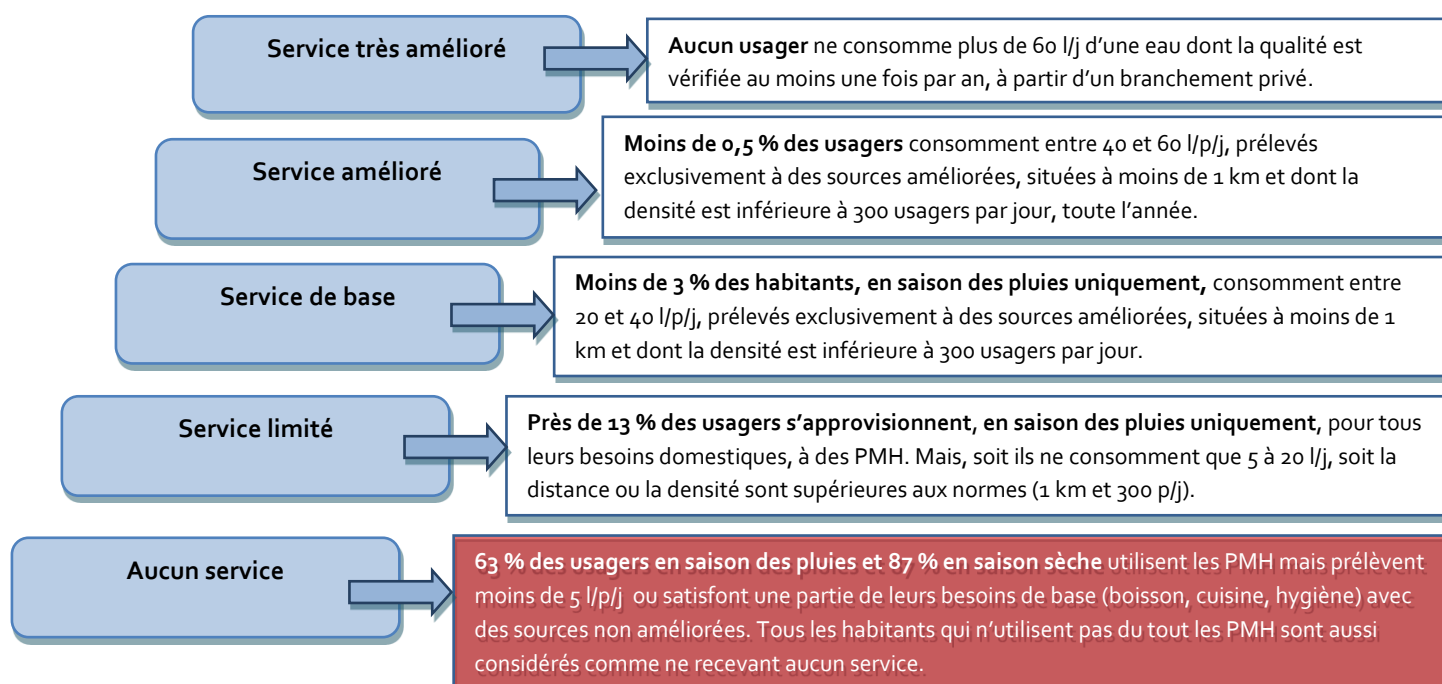
- En saison pluvieuse, tous les usagers vont à des PMH distantes de moins d'un kilomètre.
- En revanche, en saison sèche, près de 10 % des usagers parcourent plus d'un km pour se rendre à leur PMH.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Selon notre enquête à Damban :

- En saison des pluies, l'affluence est effectivement inférieure à 300 personnes par jour aux PMH.
- En revanche, en saison sèche, 92 % des usagers vont à des PMH sur-fréquentées.

L'échelle de service appliquée à Damban :



Moins de 1 % des villageois reçoit le niveau de service prévu par les normes nationales toute l'année, alors que le taux de couverture est de 53 %.

Cet écart s'explique principalement par la « qualité » de l'eau utilisée. Moins d'un habitant sur trois prend de l'eau aux PMH en saison des pluies, et l'écrasante majorité des usagers consomment aussi l'eau des sources non améliorées pour satisfaire leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène). Il faudrait s'intéresser aux usagers extérieurs au village pour adapter l'offre de service à la demande en saison sèche.



Commune de MARKOYE

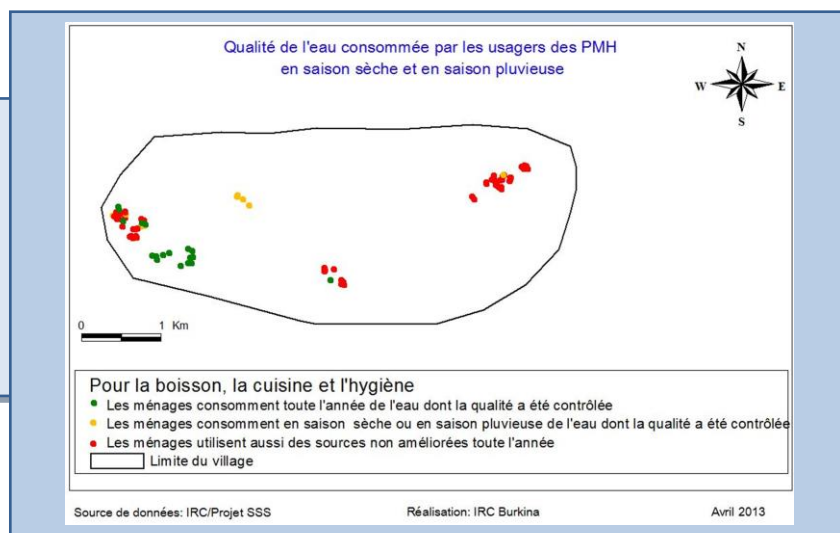
Fiche infos 1 : Les niveaux de service

village de BOM

Bom en chiffres

Population : 1 919 (2010)
 Usagers en saison des pluies : 668
 Usagers en saison sèche : 820
 Équipements : 6 PMH fonctionnelles
 Taux de couverture observé : **93 %**

Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.



Le niveau de service d'eau fourni à la population de Bom est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (93 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2011 et en avril 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau pendant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Bom, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Bom :

- Seuls 35 % des habitants en saison des pluies et 43 % en saison sèche se rendent aux PMH pour y prélever de l'eau.
- Un habitant sur quatre en saison des pluies et moins de un sur six en saison sèche utilise exclusivement les PMH pour satisfaire tous ses besoins domestiques de base (boisson, cuisine, hygiène).

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Bom :

- Un habitant sur quatre en saison des pluies et un sur six en saison sèche consomme au moins 20 l/p/j aux PMH.
- 15 % à 18 % de la population prélèvent entre 5 et 20 l/p/j aux PMH, toute l'année.
- Moins de 1 % de la population prélève des quantités d'eau inférieures à 5 l/p/j en toutes saisons.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Bom :

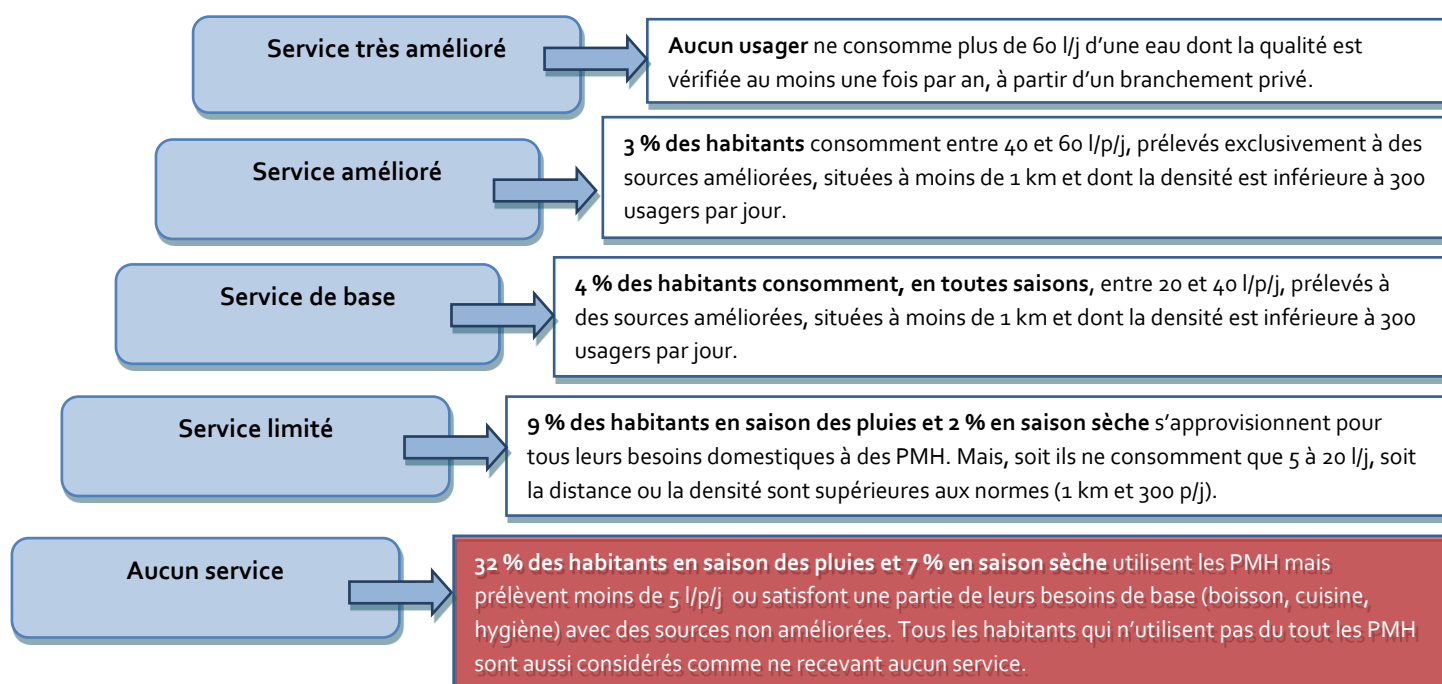
- En saison pluvieuse, tous les usagers vont à des PMH distantes de moins d'un kilomètre.
- En revanche, en saison sèche, 15 % des usagers parcourent plus d'un kilomètre pour se rendre à leur PMH.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Selon notre enquête à Bom :

- La quasi-totalité des usagers fréquente des PMH dont l'affluence est effectivement inférieure à 300 personnes par jour.

L'échelle de service appliquée à Bom :



4 % des villageois reçoivent le niveau de service prévu par les normes nationales toute l'année, alors que le taux de couverture est de 93 %.

Cet écart s'explique principalement par la « qualité » de l'eau utilisée. Un habitant sur quatre en saison des pluies et un sur six en saison sèche recourt aux PMH pour couvrir ses besoins en eau de base (boisson, cuisine, hygiène). La population de Bom est fortement dépendante des sources non améliorées dont la qualité n'est pas contrôlée. Des mesures pourraient être prises pour encourager l'usage des PMH par un plus grand nombre d'usagers en saison sèche comme en saison des pluies.



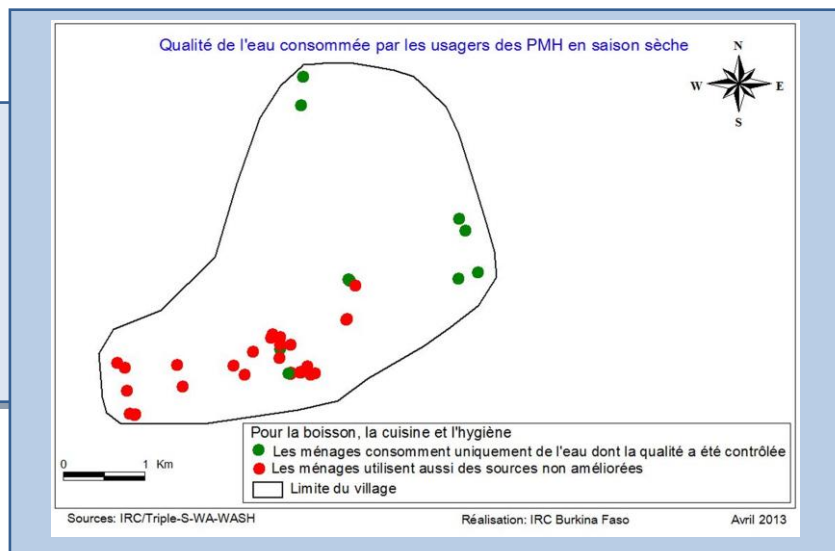
Commune de MANSILLA

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

village de TÉPARÉ

Téparé en chiffres

Population : 1 584 (2010)
 Usagers en saison des pluies : 425
 Usagers en saison sèche : 385
 Équipements : 3 PMH fonctionnelles
 Taux de couverture observé : **56 %**



Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Téparé est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (56 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2012 et en avril 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau pendant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Téparé, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Téparé:

- Un quart des villageois prélèvent de l'eau aux PMH, quelle que soit la saison.
- De 8 à 12 % des habitants utilisent les PMH pour tous leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène).

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Téparé:

- 3 % des habitants consomment au moins 20 l/p/j des PMH.
- 15 % de la population prélèvent entre 5 et 20 l/p/j aux PMH
- 7 % des villageois prélèvent moins de 5 l/p/j.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Térapé:

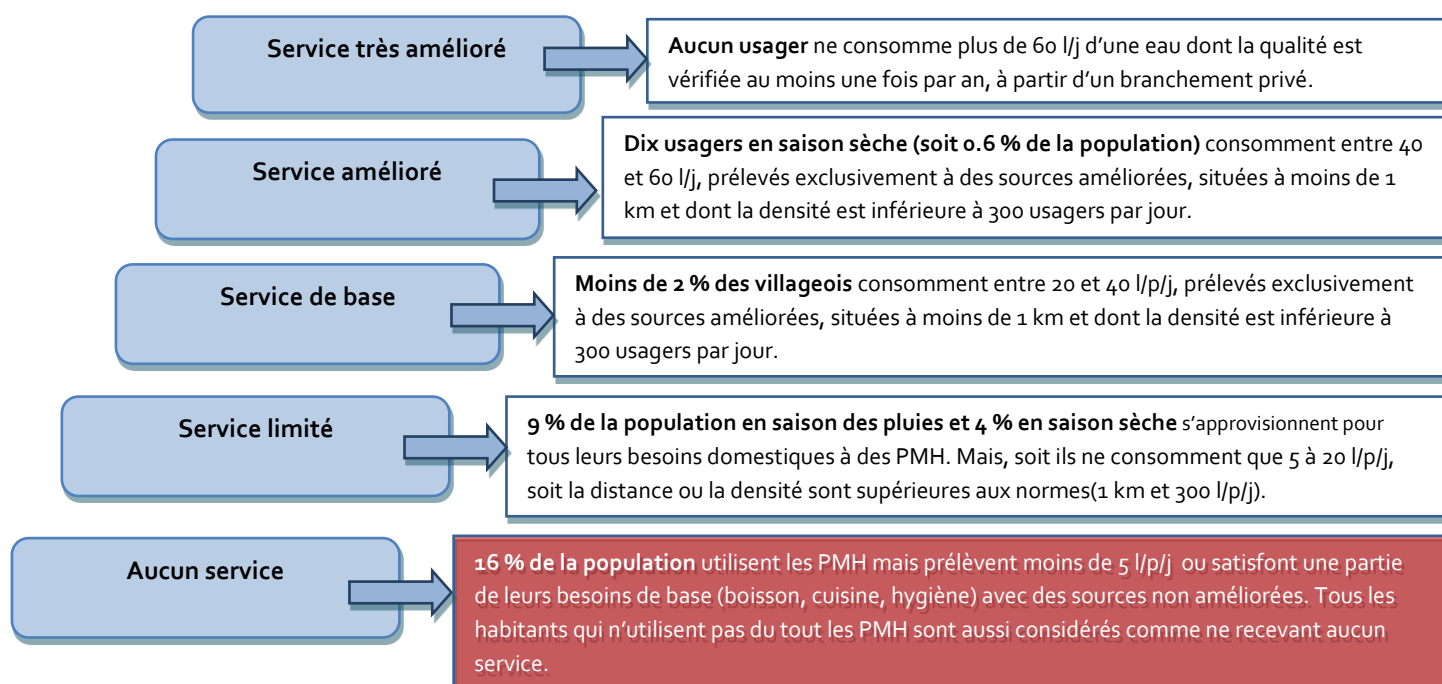
- En toutes saisons, les usagers des PMH s'approvisionnent effectivement à des PMH situées à moins d'un kilomètre de leur habitation.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Selon notre enquête à Térapé:

- En toutes saisons, tous les usagers vont effectivement à des PMH dont la fréquentation n'excède pas 300 personnes par jour.

L'échelle de service appliquée à Térapé :



Moins de 2 % des villageois reçoivent le niveau de service défini par les normes nationales malgré un taux de couverture de 56 %.

Cet écart s'explique principalement par la « qualité » de l'eau utilisée par la population. Un quart des villageois utilise l'eau des PMH et, dans 90 % des cas, en complément aux sources non améliorées, y compris pour leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène). Bien que leur nombre est insuffisant, les PMH ne sont pas sur-utilisées, ni en saison des pluies ni en saison sèche. Avant de construire d'autres PMH, il faudrait comprendre la « préférence » des villageois pour les sources non améliorées.

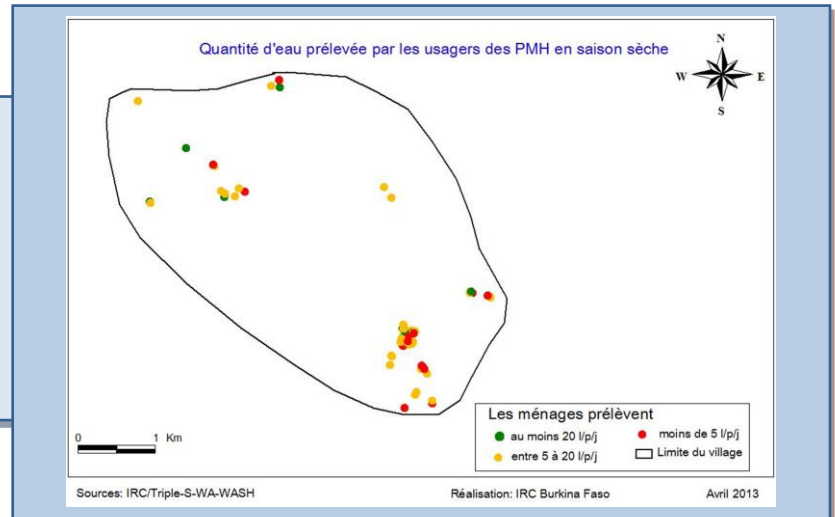


Commune de **MANSILLA**
village de **OURO DJIMA**

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

Ouro Djima en chiffres

Population : 1 306 (2010)
 Usagers en saison des pluies : 761
 Usagers en saison sèche : 839
 Équipements : 5 PMH fonctionnelles
 Taux de couverture observée : **115 %**



Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Ouro Djima est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (115 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2012 et en avril 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau pendant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Ouro Djima, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Ouro Djima:

- Environ 60 % des habitants se rendent aux PMH pour y prélever de l'eau, toute l'année.
- Seulement un habitant sur sept en saison sèche et un habitant sur dix en saison des pluies utilisent les PMH pour l'ensemble de leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène).

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Ouro Djima:

- Moins de 1 % des habitants consomme au moins 20 l/p/j des PMH, quelle que soit la saison.
- 30 à 40 % des villageois prélèvent entre 5 et 20 l/p/j aux PMH toute l'année.
- 15 % des villageois prélèvent moins de 5 l/p/j en saison des pluies. Ils sont moitié plus nombreux en saison sèche.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Ouro Djima:

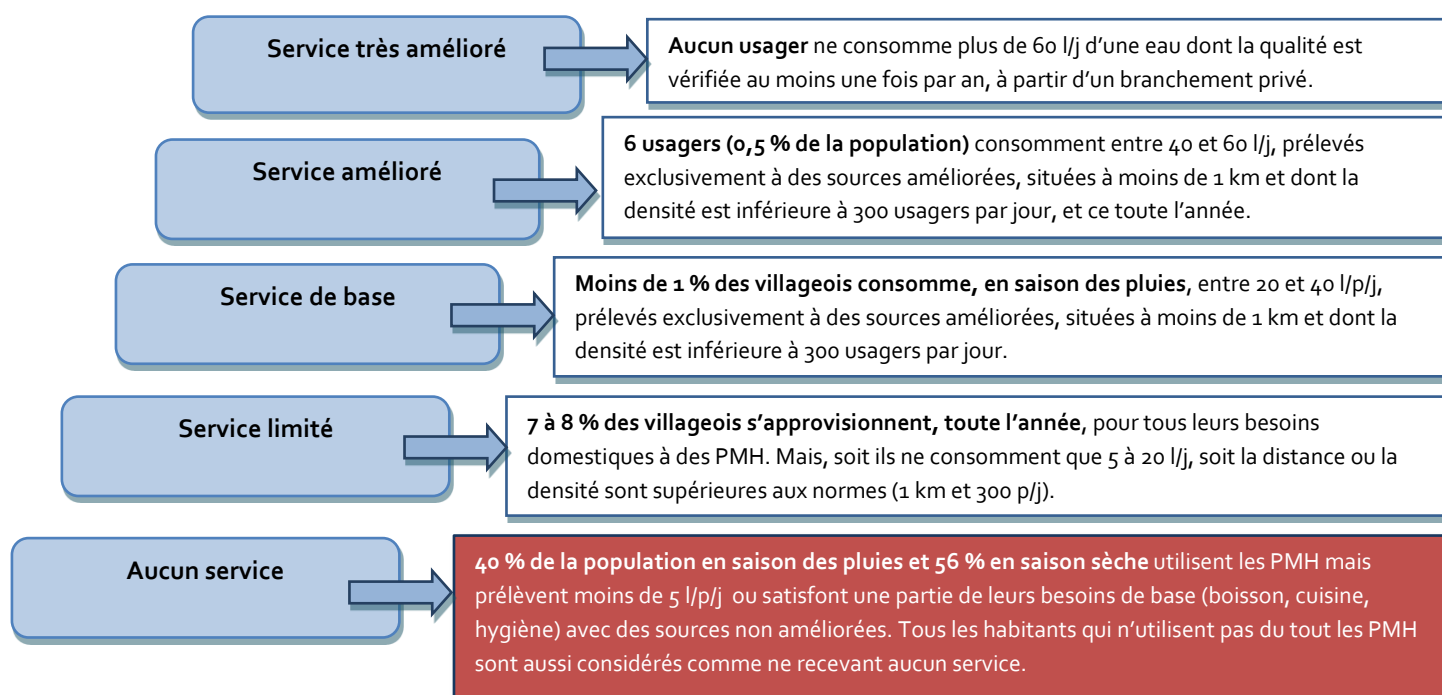
- En saison pluvieuse, les usagers des PMH s'approvisionnent effectivement à des PMH situées à moins d'un kilomètre.
- En revanche en saison sèche, 17 % des usagers parcourent plus d'un kilomètre pour accéder à une PMH.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Selon notre enquête à Ouro Djima:

- Aucune PMH n'est fréquentée par plus de 300 personnes / jour.

L'échelle de service appliquée à Ouro Djima :



Moins de 1 % des villageois reçoit le niveau de service défini par les normes nationales en toutes saisons alors que le taux de couverture est supérieur à 100 %.

Cet écart s'explique principalement par la « qualité » de l'eau prélevée. La moitié des habitants s'approvisionne exclusivement aux sources non améliorées, et 80 % des usagers des PMH utilisent aussi les sources non améliorées pour satisfaire leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène). Une priorité est de comprendre la « préférence » pour les sources alternatives et d'accompagner la demande vers les sources dont l'eau est contrôlée.



Commune de MANSILLA

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

village chef-lieu de MANSILLA

chef-lieu de Mansilla en chiffres

Population : 7 404 habitants (2010)

Usagers en saison des pluies : 3 567

Usagers en saison sèche : 4 606

Équipements : 13 PMH, dont 11 fonctionnelles, 1 AEPS avec 9 BF, dont 7 fonctionnelles

Taux de couverture potentielle : **113 %**

Taux de couverture avec fonctionnalité observée : **91 %**

Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Mansilla est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (91 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH et BF en octobre 2012 et en avril 2012 durant les saisons humide et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau pendant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Mansilla, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH, et de bornes-fontaines, BF). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales, et une BF, 500 personnes.

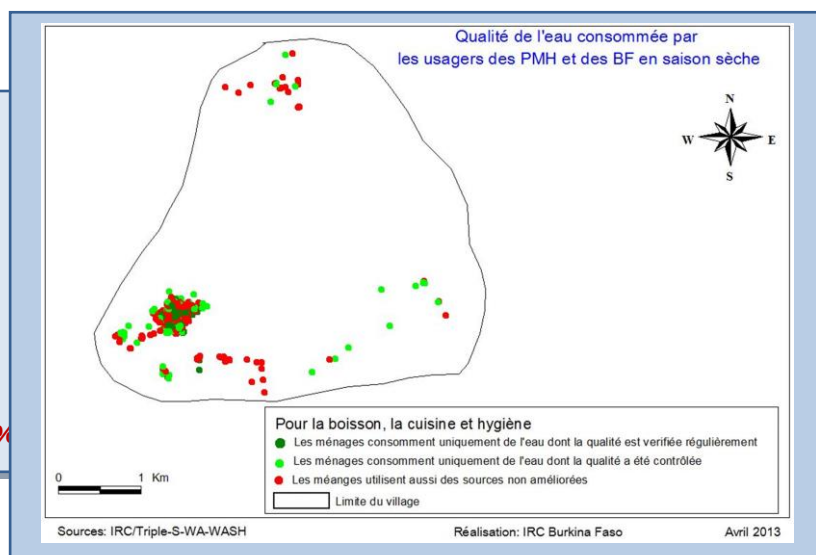
Mais selon notre enquête à Mansilla :

- De 50 à 60 % des habitants se rendent aux PMH pour y prélever de l'eau, selon la saison.
- Un habitant sur trois en saison sèche et un habitant sur cinq en saison des pluies utilisent les PMH pour l'ensemble de leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène).

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Mansilla :

- 1 habitant sur 10 consomme au moins 20 l/j/p des PMH ou des BF, quelle que soit la saison.
- Un tiers des habitants prélèvent entre 5 et 20 l/h aux PMH et aux BF, en toute saison
- En saison des pluies, 8% des villageois prélèvent moins de 5l/h/j. Cette proportion double en saison sèche.



Distance aux points d'eau. Selon la réglementation, la PMH doit être située à moins de 1 kilomètre du centre de groupement d'habitats et la BF à moins de 500 mètres.

Selon notre enquête à Mansilla :

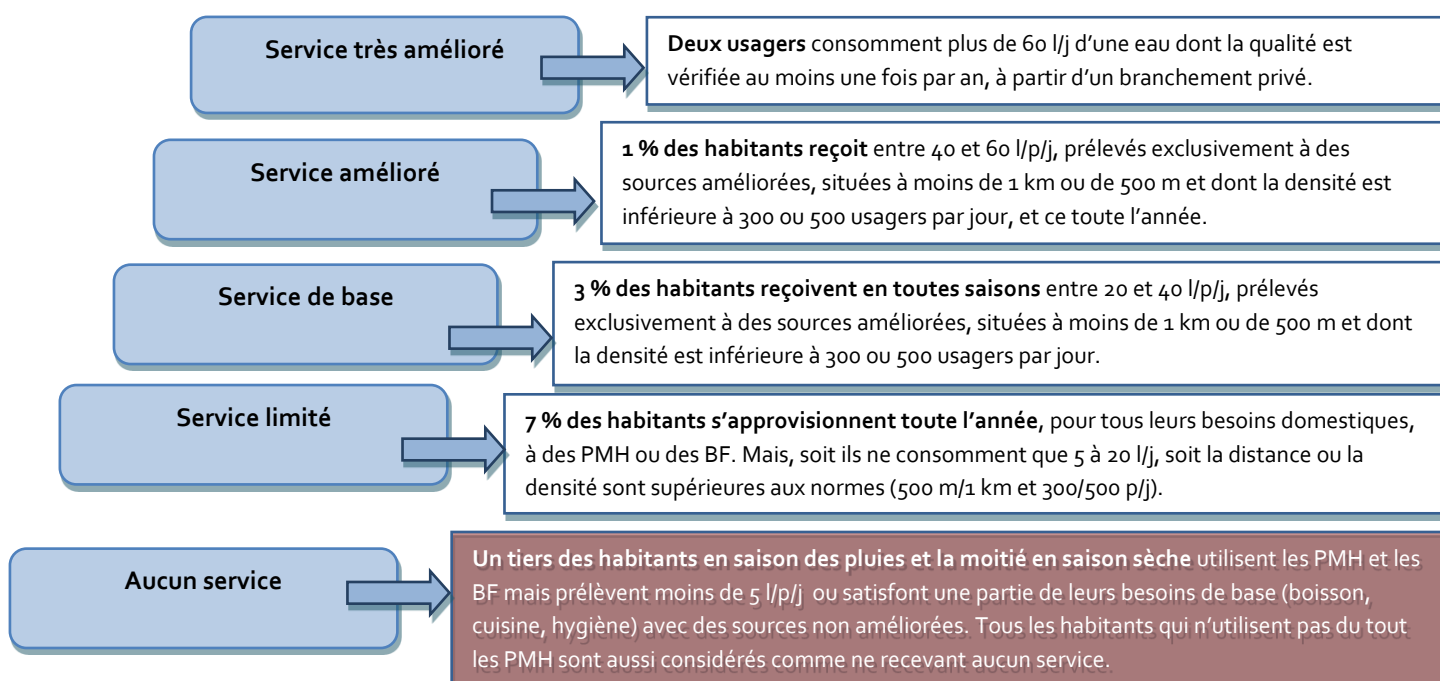
- En saison des pluies, les usagers s'approvisionnent effectivement à des PMH situées à moins d'un kilomètre ou à des BF distantes de moins de 500 m.
- En revanche, en saison sèche, neuf usagers sur dix parcourent des distances supérieures à ces normes.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la source d'eau améliorée ne doit pas excéder 300 personnes par jour pour une PMH et 500 personnes pour une BF.

Mais selon notre enquête à Mansilla :

- En saison pluvieuse, 70 % des usagers vont à des points d'eau dont la fréquentation n'excède pas 300/500 p/j.
- En saison sèche, un usager sur deux s'approvisionne à un point d'eau sur-fréquenté.

L'échelle de service appliquée à Mansilla :



Moins de 5 % des villageois reçoivent le niveau de service défini dans les normes nationales alors que le taux de couverture potentiel est de 91 %.

Cet écart s'explique principalement par la « qualité » de l'eau utilisée. Malgré un fort taux d'équipement, la population de Mansilla utilise prioritairement et, pour 40 à 50 % des habitants exclusivement, des sources non améliorées pour satisfaire leurs besoins en eau de base (boisson, cuisine, hygiène). Il est nécessaire de mieux comprendre la « préférence » pour les sources alternatives et de prendre des mesures pour accompagner la demande.

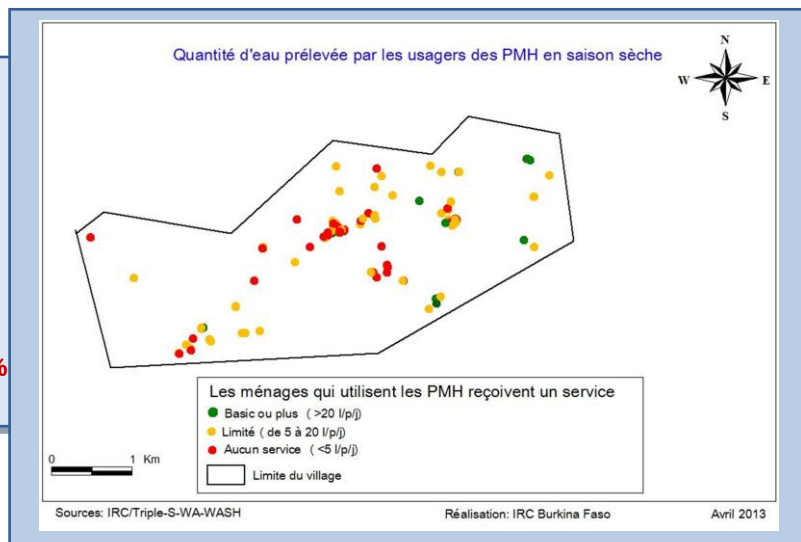


Commune de **GORGADJI**
village de **TONGA**

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

Tonga en chiffres

Population : 1 225 habitants (2010)
 Usagers en saison des pluies : 1 098
 Usagers en saison sèche : 1 093
 Équipements : 5 PMH, dont 3 fonctionnelles
 Taux de couverture potentielle : **122 %**
 Taux de couverture avec fonctionnalité observée : **73 %**



Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Tonga est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (73 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2012 et en avril 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau durant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Tonga, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Tonga :

- 90 % des habitants du village utilisent les PMH toute l'année.
- Seuls 20 % des habitants en saison des pluies et 15 % en saison sèche s'approvisionnent pour **tous** leurs besoins domestiques de base (boisson, cuisine, hygiène) à des PMH. Les autres recourent aux sources non améliorées pour satisfaire tous ou une partie de leurs besoins.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Tonga:

- Seuls 11 % des habitants en saison des pluies et 8 % en saison sèche consomment au moins 20 l/p/j .
- 45 % des habitants prélèvent entre 5 et 20 l/j et 35 % moins de 5 l/j, quelle que soit la saison.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Tonga:

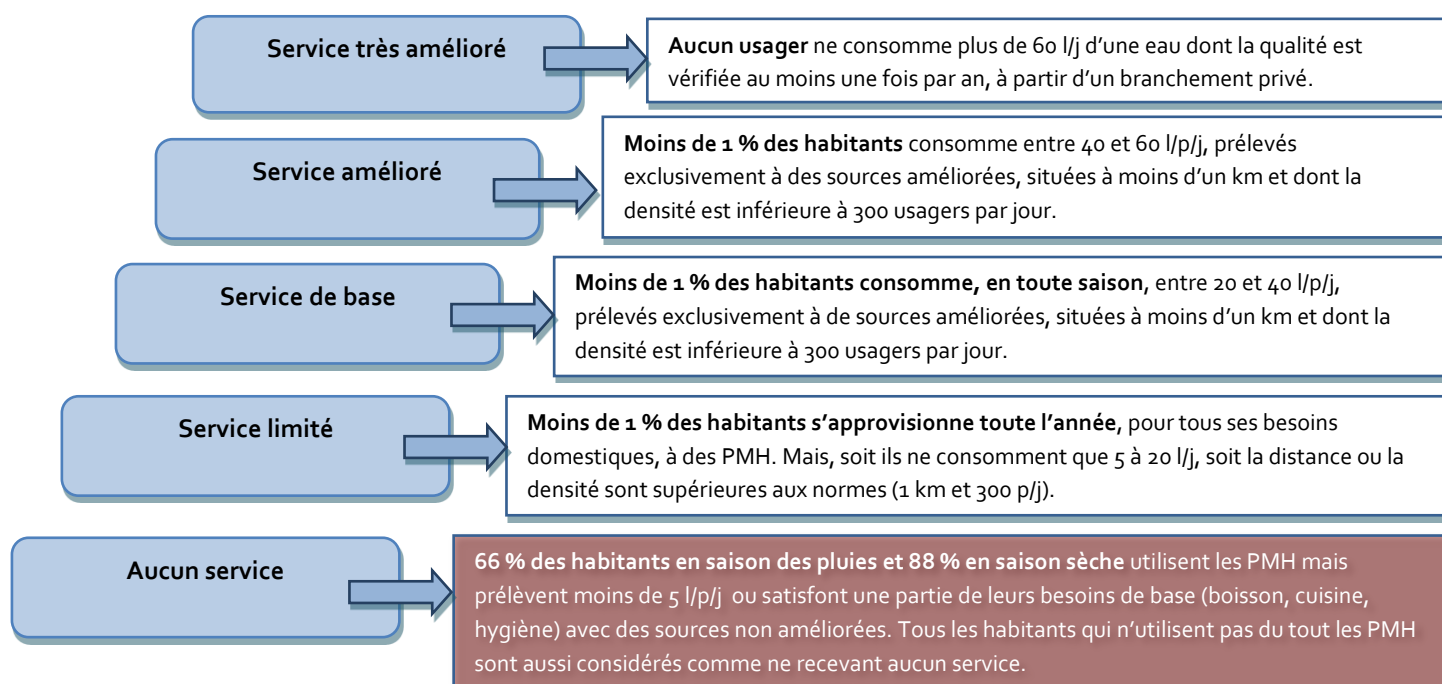
- Tous les usagers en saison des pluies et 80 % en saison sèche bénéficient d'une bonne accessibilité aux PMH et parcourent moins d'un kilomètre pour s'y approvisionner.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Mais selon notre enquête à Tonga:

- La densité aux PMH est élevée toute l'année. Deux tiers des usagers fréquentent des PMH où l'affluence excède 300 habitants par jour.

L'échelle de service appliquée à Tonga :



Moins de 1 % des villageois bénéficie d'un service de base en saison des pluies et seulement 2 habitants en saison sèche.

L'affluence aux PMH et les faibles quantités d'eau prélevée en sont les principaux facteurs explicatifs. Compte tenu de la demande, Tonga est un village qui devrait être considéré comme prioritaire pour la réalisation de nouveaux ouvrages et la remise en service des deux PMH non fonctionnelles au moment de l'enquête.



Commune de **GORGADJI**
village de **PETEGUERSE**

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

Peteguerse en chiffres

Population : 2 261 habitants (2010)

Usagers en saison des pluies : 898

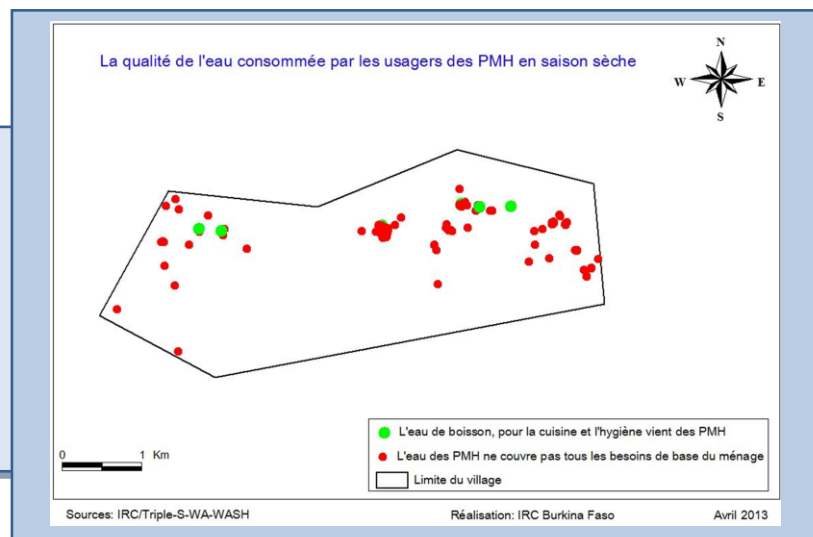
Usagers en saison sèche : 1 655

Équipements : 6 PMH, dont 5 fonctionnelles

Taux de couverture avec fonctionnalité observée : **66 %**

Taux de couverture avec 100 % de fonctionnalité : **80 %**

Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.



Le niveau de service d'eau fourni à la population de Peteguerse est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (66 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2012 et en avril 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau durant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Peteguerse, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Peteguerse :

- En saison des pluies, moins de 40 % de la population du village (73 % en saison sèche) utilisent les PMH pour tous leurs besoins domestiques de base (boisson, cuisine, hygiène).
- Moins de 5 % des habitants s'approvisionnent exclusivement aux PMH pour tous leurs besoins de base, toute l'année.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Peteguerse,

- Seuls 7 % des habitants en saison des pluies et 17 % en saison sèche consomment au moins 20 l/p/j.
- En saison des pluies, 21 % de la population du village prélèvent entre 5 et 20 l/j et 11 % prélèvent moins de 5 l/j. Ces proportions doublent en saison sèche.
- La majorité des **usagers** prélèvent entre 5 et 20 l/p/j, quelle que soit la saison.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Peteguerse :

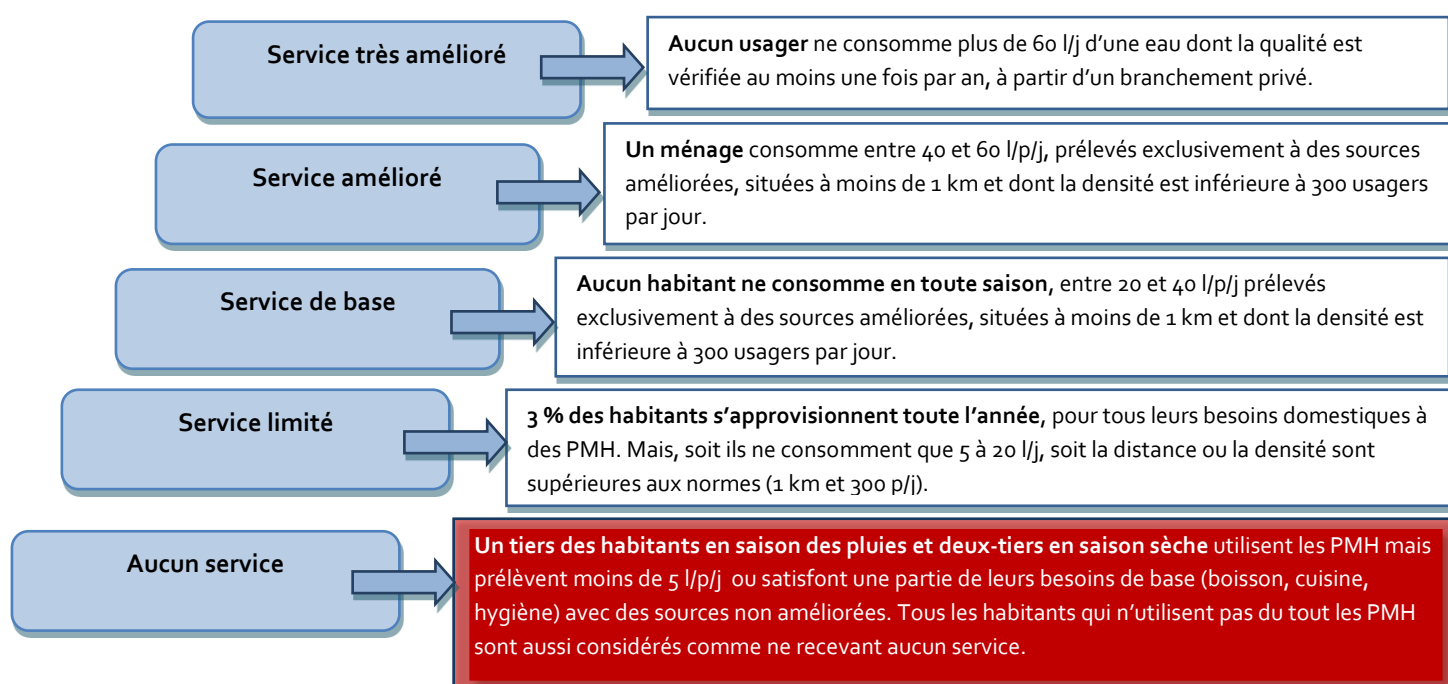
- Les usagers bénéficient d'une bonne accessibilité. Tous les usagers en saison des pluies et neuf usagers sur dix en saison sèche parcourent moins de 1 km pour s'approvisionner aux PMH.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Selon notre enquête à Peteguerse :

- En saison pluvieuse, les usagers vont effectivement à des PMH fréquentées par moins de 300 personnes.
- En revanche, en saison sèche, lorsque les sources d'eau non améliorées sont moins utilisées, un usager sur trois s'approvisionne à des PMH fréquentées par plus de 300 personnes.

L'échelle de service appliquée à Peteguerse



Moins de 1% des villageois bénéficie d'un service de base ou plus, toute l'année.

Cette proportion monte à 4 % si l'on considère les villageois qui reçoivent au moins 5 l/p/j et satisfont tous leurs besoins domestiques à des sources améliorées. Ce constat s'explique principalement par la « qualité » de l'eau utilisée. Avec moins de 5 % des habitants utilisant l'eau des PMH pour couvrir l'ensemble de leurs besoins de base, la population de Peteguerse est fortement dépendante des points d'eau informels dont la qualité n'est pas contrôlée.

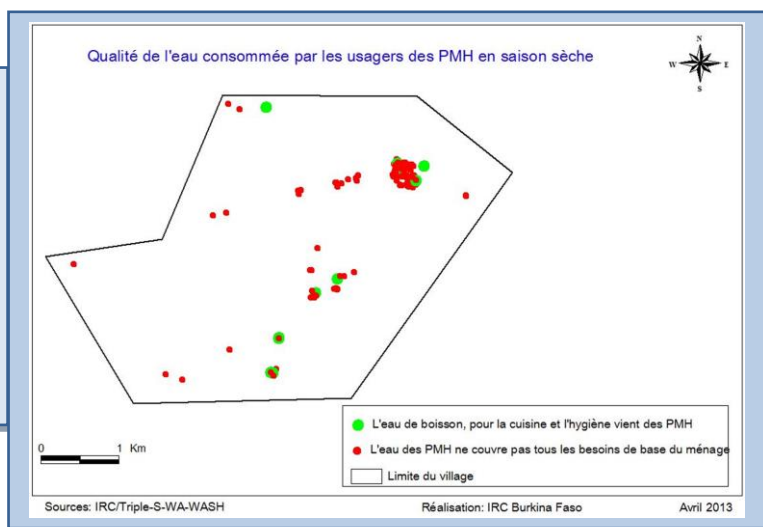


Commune de **GORGADJI**
village de **Oulfou Alpha**

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

Oulfou Alpha en chiffres

Population : 1 365 habitants (2010)
 Usagers en saison des pluies : 1 098
 Usagers en saison sèche : 2 815
 Équipements : 5 PMH, dont 4 fonctionnelles
 Taux de couverture potentielle : **110 %**
 Taux de couverture avec fonctionnalité observée : **88 %**



Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Oulfou Alpha est en réalité bien inférieur au taux de couverture observée (88 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2012 et en avril 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau durant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Oulfou Alpha, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Oulfou Alpha :

- Une majorité écrasante des usagers recourent aux PMH de façon complémentaire aux sources non améliorées, quelle que soit la saison.
- En saison sèche, 202 usagers (8 %) s'approvisionnent exclusivement aux PMH pour satisfaire tous leurs besoins domestiques de base (boisson, cuisine, hygiène). Ils sont trois fois moins nombreux en saison des pluies.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Oulfou Alpha :

- En saison pluvieuse, 84 % des usagers prélèvent moins de 20 l/p/j, dont la moitié moins de 5 l/p/j.
- En saison sèche, le nombre d'usagers consommant au moins 20 l/j est multiplié par cinq et le nombre d'usagers consommant de 5 à 20 l/j par trois.
- Seuls 20 % des usagers consomment moins de 5 l/j en saison sèche, contre 40 % en saison des pluies.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Oulfou Alpha :

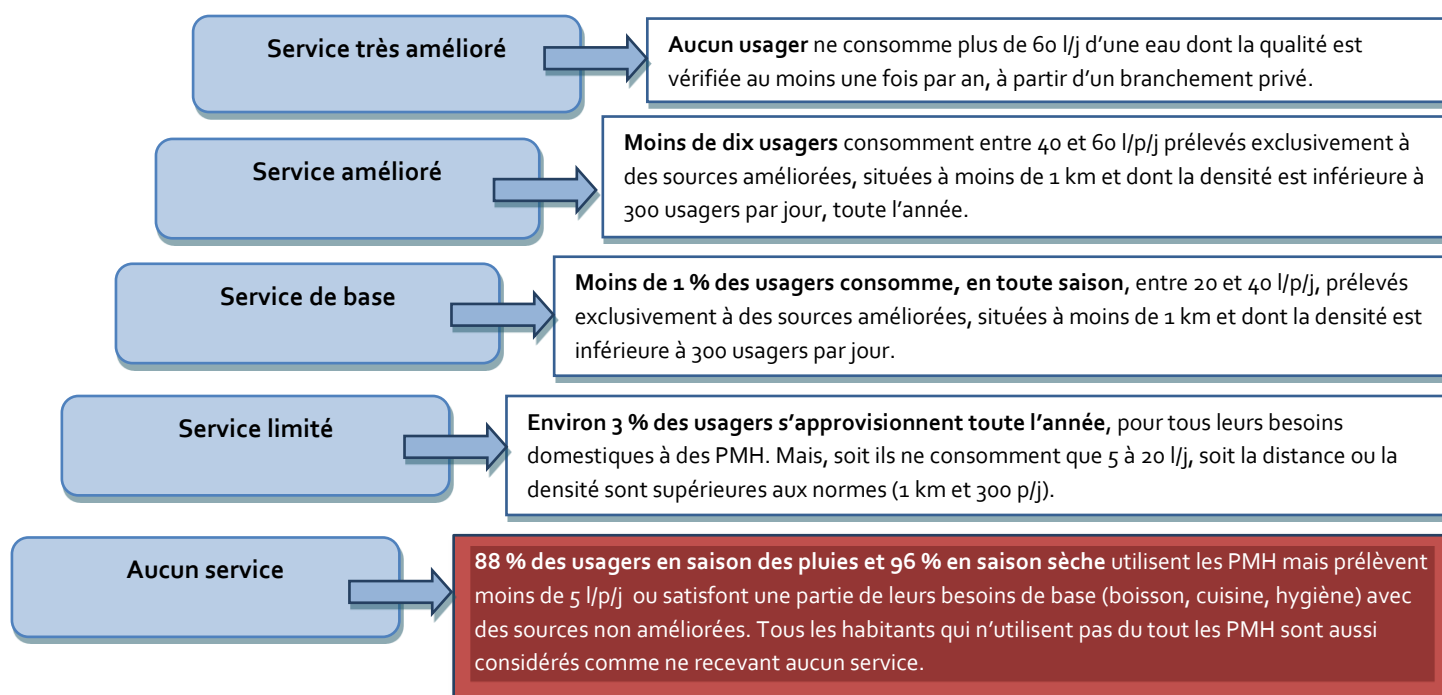
- Quasiment tous les usagers bénéficient d'une bonne accessibilité aux PMH et parcourent moins de 1 km pour s'y approvisionner, en toute saison. Cela signifie que les usagers qui ne résident pas dans le village habitent néanmoins à proximité.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Mais selon notre enquête à Oulfou Alpha :

- Si les PMH connaissent une densité inférieure à 300 p/j en saison pluvieuse, en saison sèche, seul un usager sur cinq s'approvisionne à des PMH dont l'affluence respecte cette norme.

L'échelle de service appliquée à Oulfou Alpha :



Moins de 1 % des usagers bénéficie d'un service de base en toute saison.

Les PMH sont très largement utilisées par les villageois, mais 93 % des usagers les utilisent en complément des sources non améliorées, quelle que soit la saison, généralement à raison de moins de 5 l/p/j.

Avec la très forte affluence d'usagers extérieurs au village en saison sèche, le taux de couverture potentielle chute de moitié. La densité aux PMH explose, ce qui empêche un grand nombre d'usagers d'accéder au service de base.

Il serait utile de connaître l'origine des usagers extérieurs au village (nomades, village voisin avec approvisionnement en eau défaillant ?) pour gérer l'insuffisance de l'offre en saison des pluies.



Commune de **DORI**

Fiche info 1 : Les niveaux de service

village de **Wendou** – Secteur 7

Wendou en chiffres

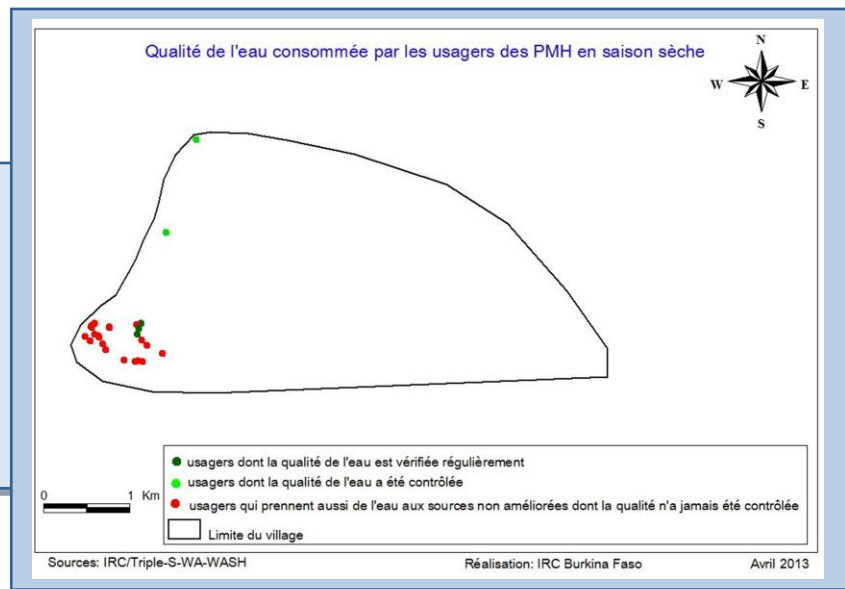
Population : 1535 habitants (2010)

Usagers en saison des pluies : 459

Usagers en saison sèche : 406

Équipements : 2 PMH fonctionnelles

Taux de couverture observée : **39 %**



Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Wendou est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (39 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2012 et en mai 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau durant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau qui fournit une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Wendou, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Wendou :

- Moins d'un tiers de la population du village prélève de l'eau aux PMH, quelle que soit la saison.
- Seuls 8 % des habitants satisfont tous leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène) exclusivement aux PMH, les autres usagers allant aussi aux sources non améliorées.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Wendou :

- Seuls 6 % des habitants en saison sèche et 11 % en saison des pluies consomment au moins 20 l/p/j.
- La majorité des usagers prélève entre 5 et 20 l/p/j, en toutes saisons.
- Les usagers qui prélèvent moins de 5 l/p/j sont deux fois plus nombreux en saison sèche.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Wendou :

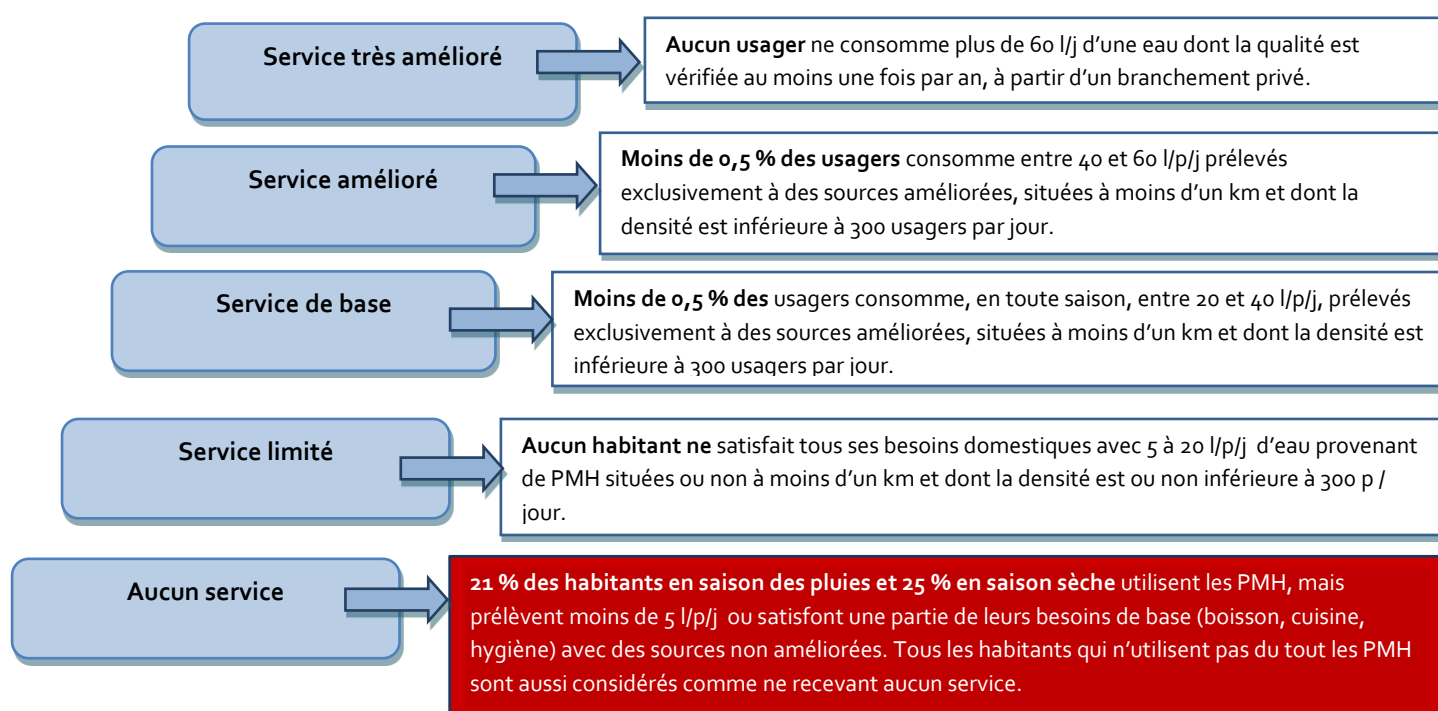
- Tous les usagers en saison des pluies et neuf usagers sur dix en saison sèche bénéficient d'une bonne accessibilité aux PMH et parcourent moins d'un kilomètre pour s'y approvisionner.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Mais selon notre enquête à Wendou :

- Quelle que soit la saison, la densité aux PMH n'est pas conforme aux normes.
- Un usager sur deux en saison des pluies et neuf usagers sur dix en saison sèche fréquentent des PMH où l'affluence excède 300 habitants par jour.

L'échelle de service appliquée à Wendou :



Moins de 1 % des villageois bénéficie d'un service de base toute l'année.

La faible utilisation des PMH pour couvrir les besoins de base (8 % des habitants y prélèvent de l'eau pour couvrir tous leurs besoins de base) et la forte densité aux points d'eau (neuf usagers sur dix en saison sèche fréquentent des PMH dont l'affluence excède les 300 habitants par jour) sont les deux principaux facteurs explicatifs.



Commune de DORI

Fiche info 1 : Les niveaux de service

village de Ndjomga – Secteur 8

Ndjomga en chiffres

Population : 1645 habitants (2010)

Usagers en saison des pluies : 734

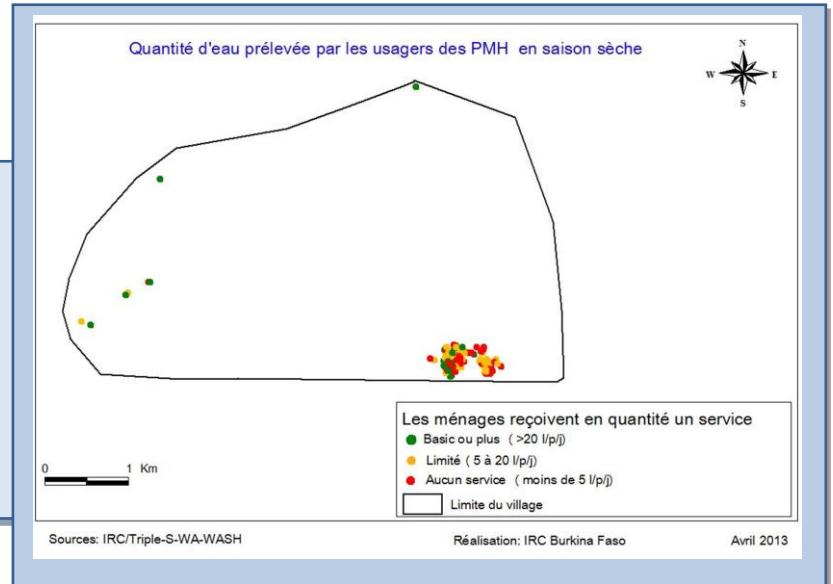
Usagers en saison sèche : 1 394

Équipements : 8 PMH, dont 6 fonctionnelles

 Taux de couverture potentielle : **146 %**

 Taux de couverture avec fonctionnalité observée : **109%**

Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.



Le niveau de service d'eau fourni à la population de Ndjomga est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (109 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en novembre 2012 et en mai 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau durant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une source améliorée est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Ndjomga, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Ndjomga :

- En saison sèche, 84 % des habitants prélèvent de l'eau aux PMH. Moins d'un habitant sur deux utilise les PMH en saison des pluies.
- Un habitant sur cinq en saison sèche et un sur dix en saison des pluies satisfait tous ses besoins de base (boisson, cuisine, hygiène) exclusivement aux PMH, les autres usagers prenant aussi l'eau des sources non améliorées.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Ndjomga :

- 8% seulement des habitants consomment au moins 20 l/p/j toute l'année.
- En saison des pluies deux usagers sur trois prélèvent entre 5 et 20 l/p/j. Ils sont 30 % plus nombreux en saison sèche.
- En saison sèche, près d'un usager sur deux prélève moins de 5 l/p/j. Ils sont cinq fois plus nombreux qu'en saison des pluies.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Ndjomga :

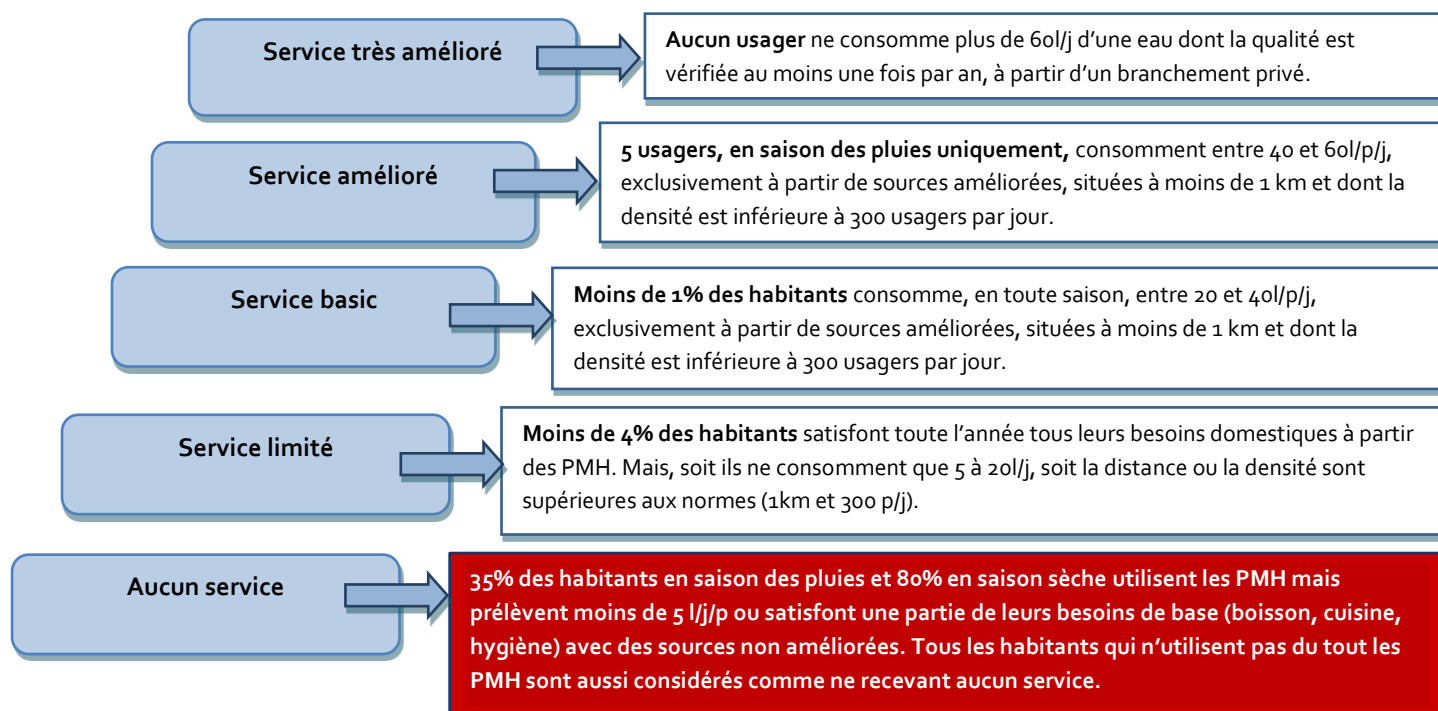
- 93 % des usagers en saison sèche et tous les usagers en saison des pluies bénéficient d'une bonne accessibilité aux PMH et parcourent moins d'un kilomètre pour s'y approvisionner.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Selon notre enquête à Ndjomga :

- La densité aux PMH est conforme aux normes en saison des pluies.
- Mais en saison sèche, trois usagers sur dix fréquentent des PMH où l'affluence excède 300 personnes par jour.

L'échelle de service appliquée à Ndjomga :



Moins de 1 % des villageois bénéficie d'un service de base toute l'année.

Malgré un sur-équipement et une bonne accessibilité des PMH, les villageois continuent d'utiliser les sources non améliorées, y compris pour satisfaire leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène). En outre, la grande majorité des usagers prélève moins de 20 l/p/j, en toute saison. Mieux comprendre la demande en eau est nécessaire pour savoir comment encourager l'utilisation des PMH en toute saison.



Commune de DORI

village de MAMASSIOL

Fiche info 1 : Les niveaux de service

Mamassiol en chiffres

Population : 1835 habitants (2010)

Usagers en saison des pluies : 81

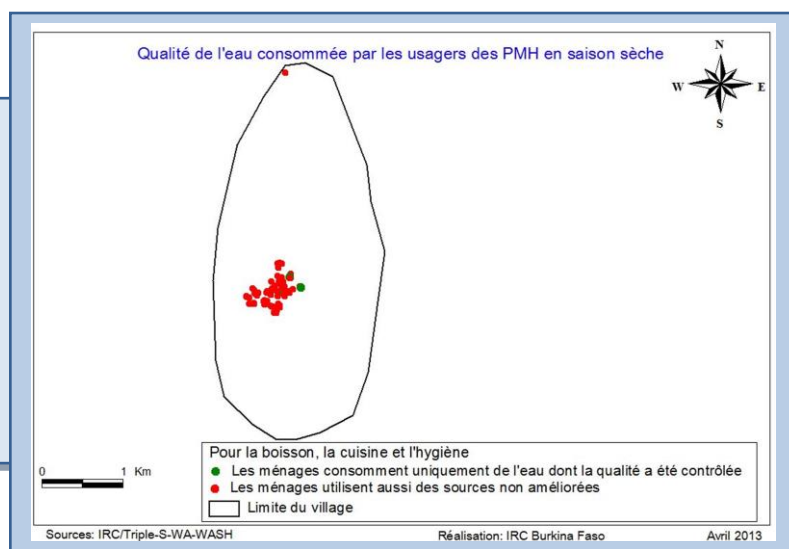
Usagers en saison sèche : 934

Équipements : 5 PMH, dont 4 fonctionnelles

Taux de couverture potentielle : **82 %**

Taux de couverture avec fonctionnalité observée : **65**

Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service reçus.



Le niveau de service d'eau fourni à la population de Mamassiol est en réalité bien inférieur au taux de couverture observée (65 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2012 et en mai 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau durant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Mamassiol, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Mais selon notre enquête à Mamassiol :

- La saisonnalité de la fréquentation des PMH est très importante : en saison des pluies, 4 % des villageois prélèvent de l'eau aux PMH alors qu'en saison sèche un villageois sur deux est usager des PMH.
- Moins de 0,5 % des usagers en saison sèche (aucun en saison des pluies) satisfont tous leurs besoins de base (boisson, cuisine, hygiène) avec l'eau des PMH. Les autres usagers s'approvisionnent également à des sources non améliorées pour subvenir aux mêmes besoins.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Mamassiol :

- 14 % seulement des habitants (28 % des usagers) consomment au moins 20 l/p/j aux PMH, en saison sèche.
- En saison sèche, la majorité des usagers (un habitant sur quatre) prélèvent entre 5 et 20 l/p/j alors qu'ils ne sont que 20 usagers à prélever ces quantités en saison des pluies.
- En saison des pluies, trois usagers sur quatre prélèvent moins de 5 l/p/j. En saison sèche, ils sont 3,5 fois plus nombreux à prélever moins de 5 l/p/j.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Mamassiol :

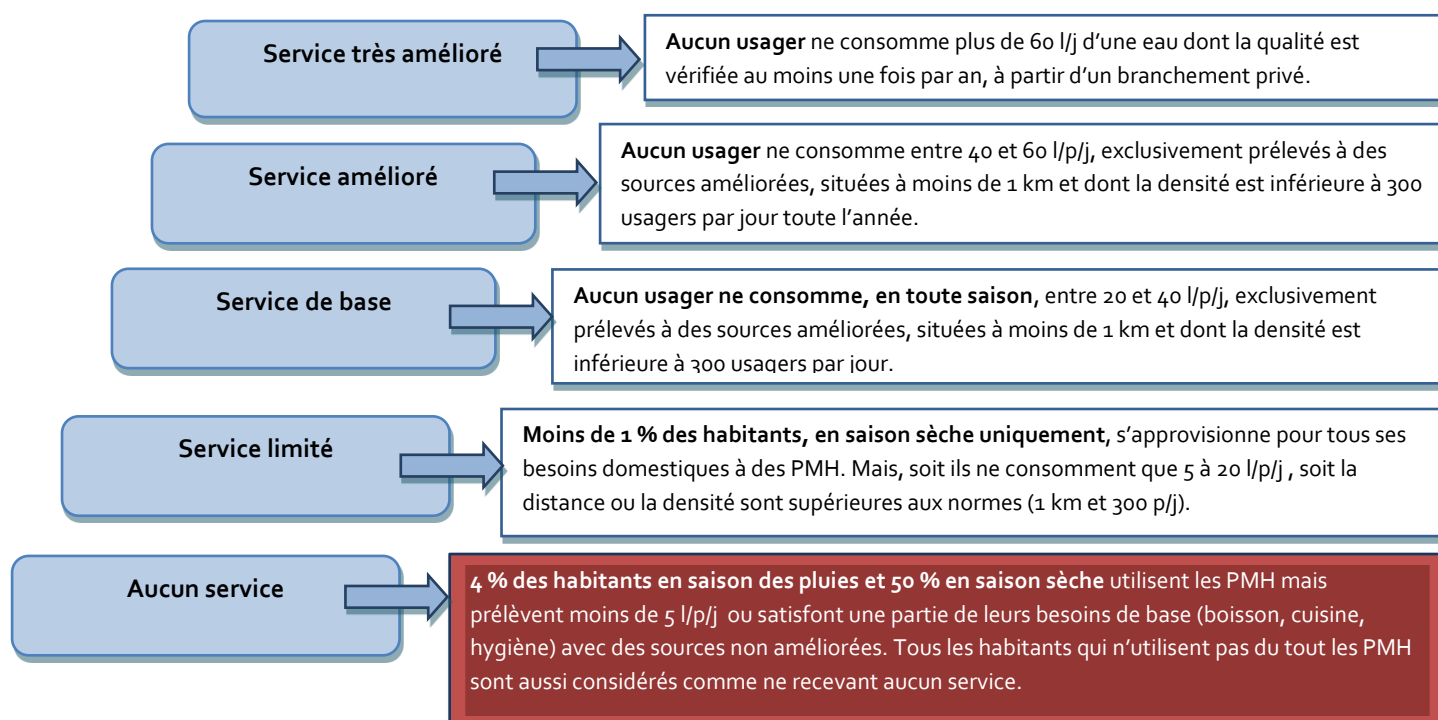
- En saison des pluies, aucun usager ne parcourt un kilomètre pour s'approvisionner aux PMH.
- En revanche, en saison sèche, 20 % des usagers parcourent plus d'un km pour se rendre aux PMH.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Selon notre enquête à Mamassiol :

- La densité aux PMH est faible. Aucune PMH n'a 300 usagers par jour, quelle que soit la saison.

L'échelle de service appliquée à Mamassiol



Aucun villageois ne bénéficie d'un service de base, quelle que soit la saison.

Globalement, la sous-utilisation des PMH à Mamassiol et le recours massif des villageois aux sources non améliorées posent problème. Il faudrait comprendre la « préférence » des villageois pour les sources non améliorées avant d'augmenter le taux d'équipements d'un village où les PMH sont si peu utilisées.

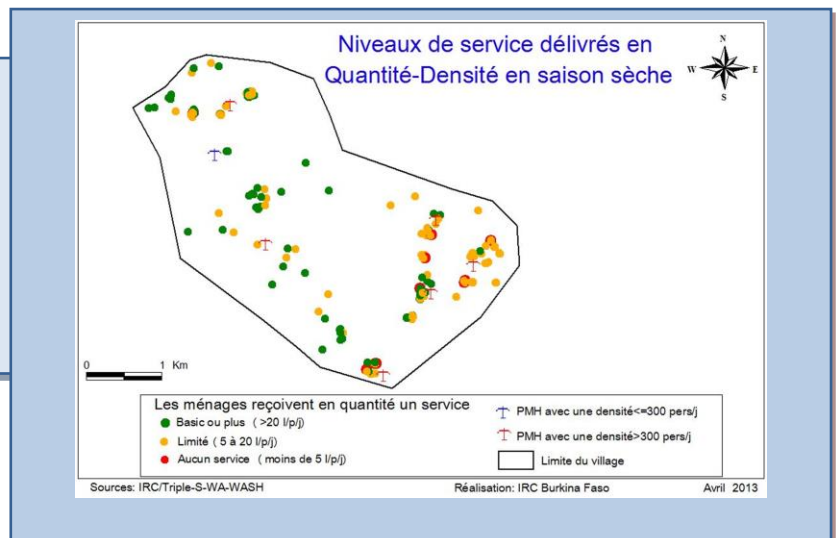


Commune de **ARBINDA**

Fiche infos 1 : Les niveaux de service

 village de **PELHOUTÉ**
Pelhouté en chiffres

Population : 2 927 habitants
 Usagers en saison des pluies : 3 065
 Usagers en saison sèche : 2 985
 Équipements : 7 PMH, toutes fonctionnelles
 Taux de couverture : **70 %**



Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Pelhouté est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (70 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2011 et en mai 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau durant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Pelhouté, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

Selon notre enquête à Pelhouté :

- Toute la population du village utilise effectivement les PMH en toutes saisons, cas unique parmi les 24 villages étudiés dans la région du Sahel.
- En saison des pluies, deux habitants sur trois s'approvisionnent aux PMH pour tous leurs besoins domestiques (boisson, cuisine, hygiène). En saison sèche, seul un habitant sur trois peut satisfaire sa demande en eau à des PMH. Les autres recourent aussi aux sources non améliorées.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Pelhouté :

- Plus de la moitié des villageois prélèvent entre 5 et 20 l/p/j, quelle que soit la saison
- En saison sèche, un villageois sur quatre prélève au moins 20 l/p/j. Ils sont deux fois moins nombreux en saison pluvieuse.
- En saison des pluies, un villageois sur trois prélève moins de 5 l/p/j. Ils sont trois fois moins nombreux en saison sèche.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la source d'eau améliorée doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Pelhouté :

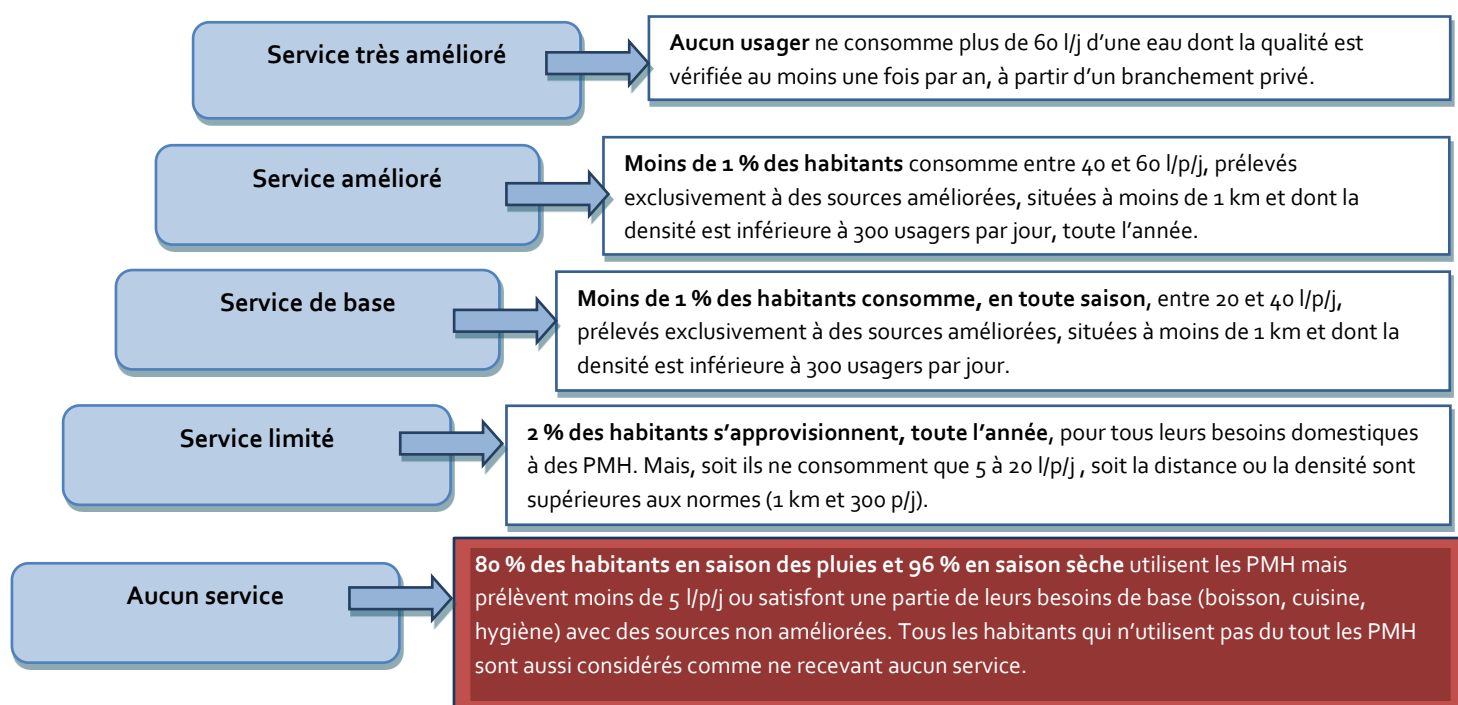
- En saison sèche, un usager sur six parcourt plus d'un kilomètre pour s'approvisionner à une PMH. En revanche en saison des pluies, tous les usagers parcourent moins d'un kilomètre, conformément aux normes.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la source d'eau améliorée ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Mais selon notre enquête à Pelhouté :

- La densité aux points d'eau est élevée toute l'année ; elle l'est plus encore en saison sèche quand 86 % des habitants s'approvisionnent à des PMH où l'affluence est supérieure à 300 personnes par jour.

L'échelle de service appliquée à Pelhouté :



Moins de 1 % des villageois reçoit un service de base en eau, en toutes saisons, malgré un taux d'accès de 70 %.

Les PMH sont utilisées et entretenues. Pelhouté est un des rares villages où toutes les PMH sont fonctionnelles au moment de l'enquête. Il est probable que les sources d'eau alternatives soient rares. Le cas échéant, la mise à disposition d'équipements supplémentaires semble s'imposer.



Commune de ARBINDA

Fiche info 1: Les niveaux de service

village de GASSELIKI

Gasseliki en chiffres

Population : 4 240 habitants (2010)

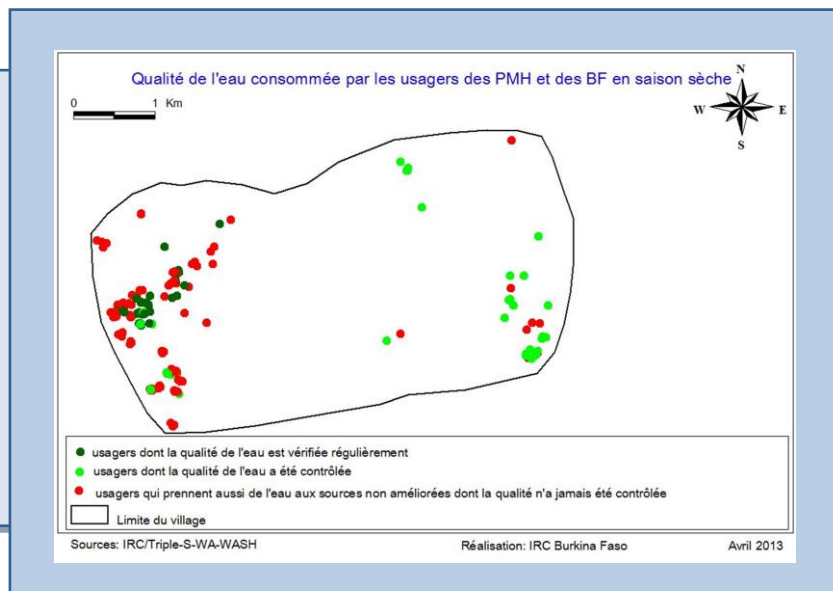
Usagers en saison des pluies : 2 517

Usagers en saison sèche : 2 841

Équipements : 1 AEPS avec 4 BF fonctionnelles, 6 PMH communautaires dont 4 fonctionnelles et 2 PMH dans le périmètre affermé non fonctionnelles

Taux de couverture potentielle : **104 %**

Taux de couverture avec fonctionnalité observée : **75 %**



Un taux de couverture qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus.

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Gasseliki est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (75 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH et BF en octobre 2011 et en mai 2012 durant les saisons humide et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau durant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Gasseliki, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH, et de bornes-fontaines, BF). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales et une BF, 500 personnes.

Mais selon notre enquête à Gasseliki :

- Six villageois sur dix s'approvisionnent aux PMH et aux BF (59 % en saison des pluies et 67 % en saison sèche). Les autres satisfont tous leurs besoins domestiques (boisson, cuisine, hygiène) à des sources non améliorées.
- Moins d'un habitant sur trois satisfait **tous** ses besoins de base en s'approvisionnant aux PMH et aux BF.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Gasseliki :

- Seuls 10 % des habitants consomment au moins 20 l/p/j, en toutes saisons.
- Un habitant sur cinq en saison des pluies et un habitant sur quatre en saison sèche prélève moins de 5 l/p/j.
- Une majorité des usagers prélèvent entre 5 et 20 l/p/j, quelle que soit la saison.

Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats et la BF à moins de 500 mètres.

Selon notre enquête à Gasseliki :

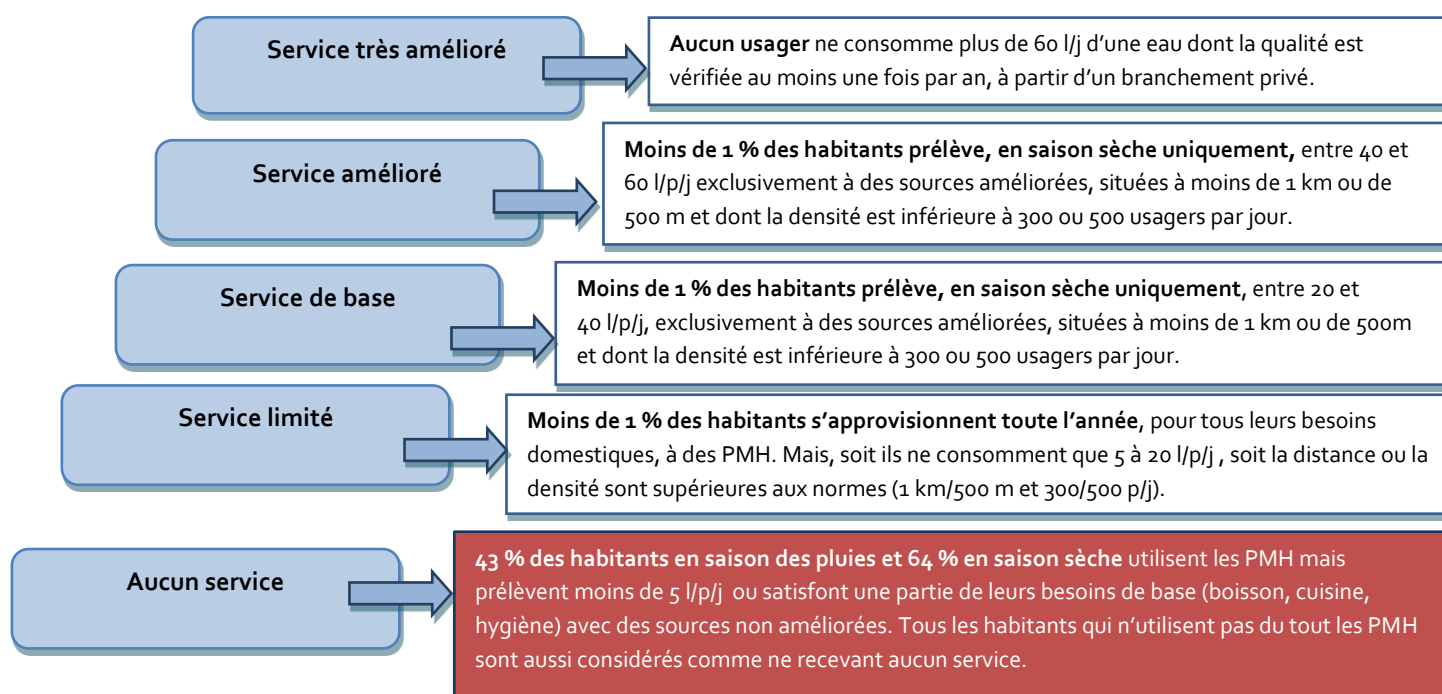
- Les usagers s'approvisionnent effectivement à des PMH situées à moins d'un kilomètre ou à des BF distantes de moins de 500 mètres de leur habitation (tous en saison des pluies et 90 % d'entre eux en saison sèche). L'éloignement des points d'eau n'est donc pas un facteur explicatif de leur sous-fréquentation.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la source d'eau améliorée ne doit pas excéder 300 personnes par jour pour une PMH et 500 personnes pour une BF.

Mais selon notre enquête à Gasseliki :

- Neuf usagers sur dix, en toutes saisons, fréquentent des points d'eau dont l'affluence excède 300 ou 500 personnes par jour, la densité au point d'eau est donc très élevée. Il est probable que certains points d'eau soient fermés une partie de l'année.

L'échelle de service appliquée à Gasseliki :



Globalement, aucun villageois ne bénéficie d'un service de base toute l'année. Moins de 1 % de la population villageoise reçoit un service de base en saison sèche uniquement.

Moins d'un habitant sur trois s'approvisionne exclusivement aux sources améliorées pour couvrir tous ses besoins domestiques en eau (boisson, cuisine, hygiène). La faible fonctionnalité des PMH explique la sur-fréquentation des points d'eau, en toutes saisons, et les niveaux de service globalement faibles pour un village censé être couvert à 100 %. La remise en service des PMH non fonctionnelles pour limiter l'affluence en saison sèche est une priorité.



Commune de ARBINDA

village de DALLA

Fiche info 1 : Les niveaux de service

Dalla en chiffres

Population : 1576 habitants (2010)

Usagers en saison des pluies : 341

Usagers en saison sèche : 965

Équipements : 5 PMH, dont 4 fonctionnelles + 1 PMH institutionnelle

Taux de couverture potentielle: **100 %**

Taux de couverture avec fonctionnalité observée : **76 %**

Un taux d'accès qui ne traduit pas les niveaux de service effectivement reçus

Le niveau de service d'eau fourni à la population de Dalla est en réalité bien inférieur au taux de couverture observé (76 %). Pour le démontrer, nous avons comparé les normes en vigueur au Burkina Faso définissant un service de base en milieu rural, et les niveaux de service effectivement reçus par les villageois (enquête à chaque PMH en octobre 2011 et en mai 2012 durant les saisons pluvieuse et sèche).

Un *usager* est défini comme un habitant du village observé à un point d'eau durant l'enquête.

Qualité de l'eau. Les normes en vigueur préconisent que tous les habitants s'approvisionnent pour tous leurs besoins domestiques à des sources d'eau améliorées. Une *source améliorée* est définie comme une source d'eau fournissant une eau conforme aux directives de potabilité de l'OMS (à Dalla, il s'agit de points d'eau équipés d'une Pompe à Motricité Humaine, PMH). Le taux de couverture est l'indicateur utilisé pour déterminer la population desservie. Chaque PMH est censée approvisionner 300 personnes en eau de qualité conforme aux normes internationales.

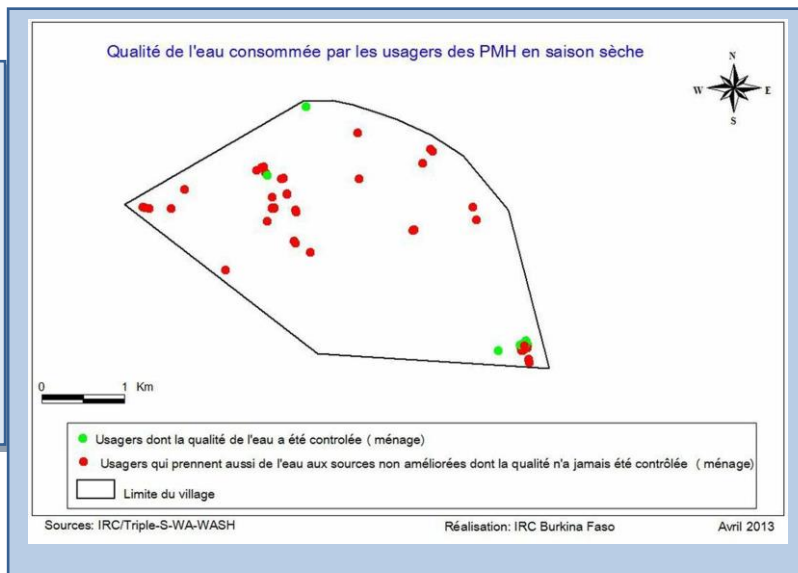
Mais selon notre enquête à Dalla :

- Un villageois sur cinq en saison sèche et plus de un sur trois en saison des pluies n'utilisent pas du tout les PMH pour satisfaire leurs besoins domestiques en eau (boisson, cuisine, hygiène).
- Seuls 14 % des habitants du village s'approvisionnent exclusivement aux PMH pour satisfaire tous leurs besoins de base en saison des pluies. Cette proportion diminue de moitié en saison sèche.

Quantité d'eau utilisée. Selon l'interprétation du taux de couverture, tous les habitants consomment au moins 20 litres d'eau par personne et par jour.

Mais selon notre enquête à Dalla :

- En saison sèche, un villageois sur deux (42 % des usagers) consomme au moins 20 l/p/j. Seuls 2 % des habitants atteignent ce seuil en saison des pluies.
- En saison des pluies, la majorité des usagers prélèvent entre 5 et 20 l/p/j. Ils sont 2,5 fois plus nombreux en saison sèche, et représentent alors 25 % des villageois.
- 100 à 150 usagers (5 à 10 % des villageois) consomment moins de 5 l/p/j, toute l'année.



Distance aux points d'eau. Selon les normes, la PMH doit être située à moins d'un kilomètre du centre de groupement d'habitats.

Selon notre enquête à Dalla :

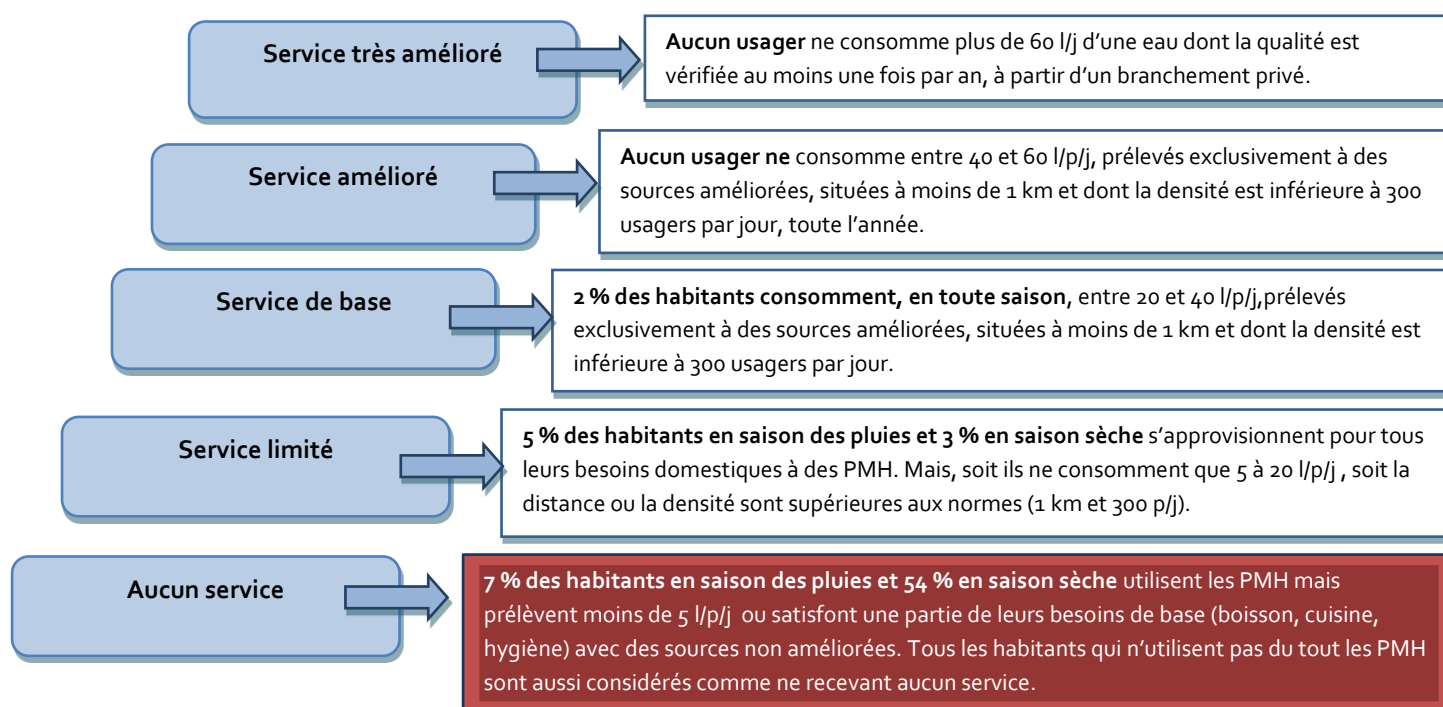
- En saison pluvieuse, les usagers des PMH s'approvisionnent effectivement à des PMH situées à moins d'un kilomètre de leur habitation.
- En revanche, en saison sèche, un usager sur cinq parcourt plus d'un kilomètre pour accéder à une PMH.

Densité aux points d'eau. Selon les normes, la fréquentation de la PMH ne doit pas excéder 300 personnes par jour.

Selon notre enquête à Dalla :

- En saison pluvieuse, les usagers vont effectivement à des PMH fréquentées par moins de 300 personnes.
- En revanche, en saison sèche, lorsque les sources d'eau non améliorées se raréfient, un usager sur trois s'approvisionne à une PMH fréquentée par plus de 300 personnes.

L'échelle de service appliquée à Dalla



2 % des villageois reçoivent le niveau de service préconisé par les normes nationales alors que le taux de couverture observé est de 76 %.

Moins d'un villageois sur cinq se rend aux PMH toute l'année et une minorité satisfait tous ses besoins de base (boisson, cuisine, hygiène) avec une eau dont la qualité a été contrôlée. En outre, la majorité des usagers prélèvent moins de 20 l/p/j, et ont un accès difficile aux PMH en saison sèche. Il semble prioritaire de favoriser un plus grand usage des points d'eau disponibles et d'approfondir les connaissances sur la demande en eau des ménages.



5. Conclusions

Le PN-AEPA, nous l'avons vu, se propose d'atteindre d'ici 2015 des objectifs de desserte formulés en terme d'accès aux équipements. Chaque équipement est supposé être dimensionné pour répondre aux besoins d'un certain nombre d'habitants, à raison d'une quantité donnée d'eau potable par personne et par jour. En conséquence, la stratégie nationale consiste essentiellement à construire, en milieu rural, un nombre déterminé de points d'eau (PMH, AEPS) dont le niveau de service rendu est supposé. La fourniture d'équipements est donc au centre du dispositif, et les progrès réalisés en matière de desserte se calculent en nombre d'équipements et en taux d'accès à ces équipements.

Dans cette étude, nous avons pointé les limites du cadre méthodologique adopté au niveau national pour suivre et évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des OMD. Deux écueils nous semblent de nature à limiter la capacité des indicateurs à restituer la réalité de l'accès à l'eau potable au Burkina Faso:

1. Les indicateurs sont centrés sur les systèmes et reposent sur des hypothèses techniques et d'usage de ces systèmes. Ils mesurent un niveau de service *potentiel* dont la conversion en niveau de service effectif est compromise par la fragilité des hypothèses ;
2. Le dispositif de suivi des réalisations ne permet pas d'appuyer les communes, autorités organisatrices des services d'eau potable, en leur fournissant des informations à partir desquelles des décisions de maintien et d'amélioration de niveau de service puissent être prises.

Nous avons ensuite présenté une approche qui tente de dépasser ces limites en centrant l'analyse sur les niveaux de service *effectivement* reçus par les usagers, niveaux articulés sur une échelle qui permet d'appréhender assez finement la qualité de service fourni à chaque habitant. Cette approche est applicable à des échelles géographiques qui vont du quartier au pays, en passant par le village et la commune.

Dans cette étude, nous avons présenté les cas illustratifs de 24 villages répartis dans 8 communes de la région du Sahel au Burkina Faso. Dans tous ces villages où le taux d'accès est en général de plus de 50%, il a été constaté que moins de 2% de la population accédait effectivement à des services d'eau potable conformes aux normes nationales.

L'approche Accès aux Services permet donc aux maîtres d'ouvrage communaux de disposer d'une connaissance fine des niveaux de service reçus par leurs populations et de prendre des décisions informées en formulant des objectifs définis sur la base du niveau de service visé pour l'ensemble de leur population.

Nous espérons avoir montré la pertinence de l'approche Accès aux services et l'intérêt du concept d'échelle de service.

Références

DGRE, 2007, Manuel de suivi-évaluation Tome 1

Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2006, Inventaire National 2005 des Ouvrages Hydrauliques, Rapport Technique Définitif

WASHCost, 2011, Échelle d'évaluation du coût et de la qualité des services d'eau potable, Document de travail 2, 2nde édition. <http://www.washcost.info/page/1293>

WASHCost, mars 2012, Le coût des systèmes d'approvisionnement en eau potable au Burkina Faso: une application de l'approche des coûts à long terme, Document de travail 3. <http://www.washcost.info/page/1983>

World Health Organization and United Nations Children's Fund Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation (JMP). 2010. Progress on Sanitation and Drinking-water: 2010 Update. UNICEF, New York et OMS, Genève. Disponible à <http://www.wssinfo.org>

